Panorama

Bulletin 2023-1

Éditorial
Perspectives
Dossier
Autour du monde
Ressources

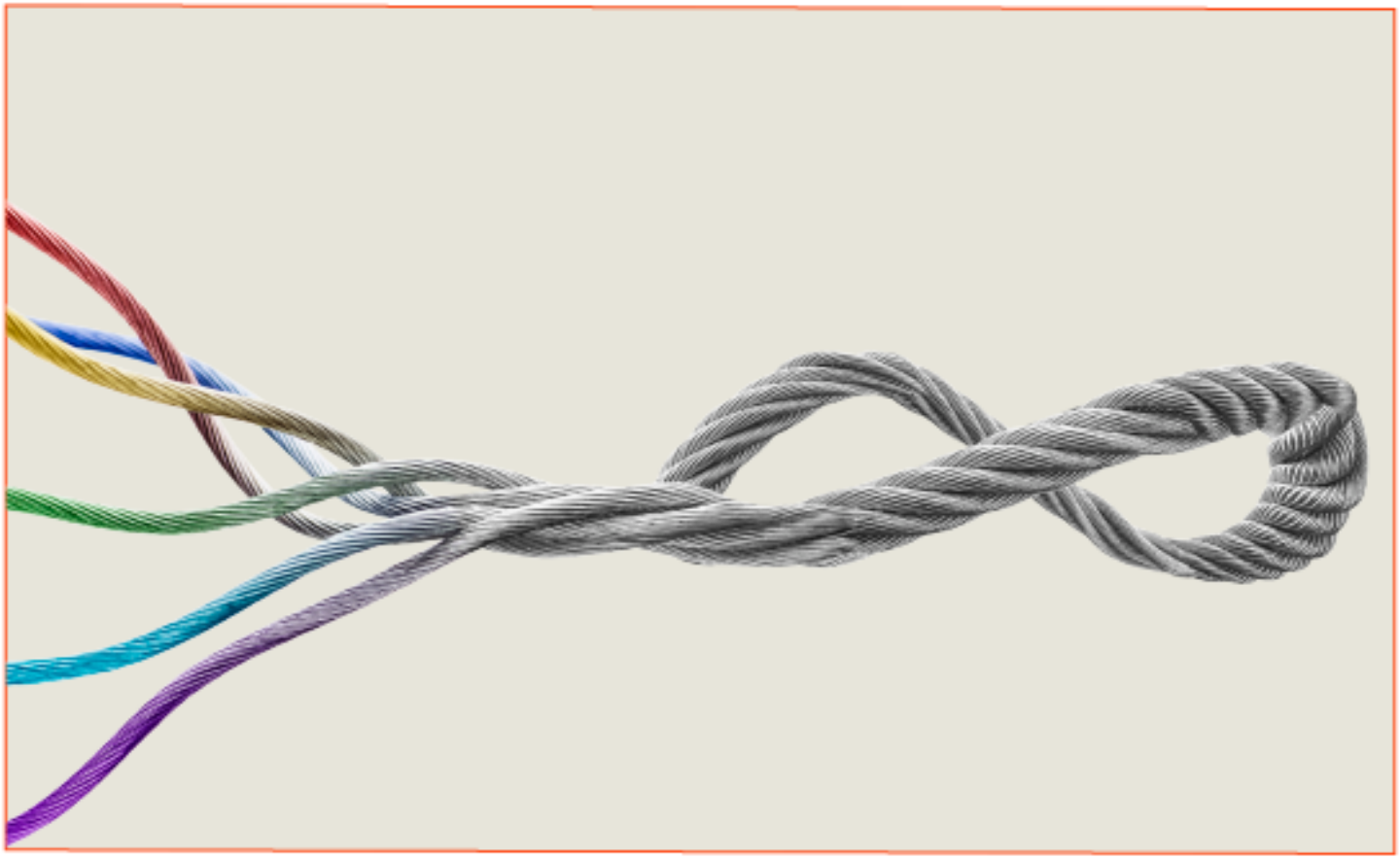

Renforçons le leadership des Services vétérinaires

Organisation mondiale de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

bulletin.woah.org

Considérant que l'action des Services vétérinaires est un Bien public essentiel pour une bonne gouvernance sanitaire, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) œuvre depuis de nombreuses années pour aider ses Membres à mettre ces Services en conformité avec les normes internationales, et plaide pour que la structuration de Services vétérinaires robustes soit une priorité en matière d'investissements publics.

Cet engagement s'est notamment traduit par la mise en œuvre de deux programmes majeurs visant à renforcer les capacités des Services vétérinaires : d'une part l'organisation de sessions de formation pour les Délégués et leurs points focaux nationaux [(1)], et d'autre part le Processus PVS avec ses différentes composantes. Au fil des ans, ces programmes se sont enrichis et modernisés ; ils ont été progressivement mieux coordonnés avec d'autres initiatives de l'OMSA dans une approche plus holistique des questions de santé animale. De plus, selon cette approche, les activités de formation de l'OMSA s'adressent à une cible élargie, afin de contribuer au développement, chez nos Membres, d'une force de travail vétérinaire en adéquation avec les besoins.

En effet, les défis mondiaux du changement climatique, de la préservation des écosystèmes, et les crises alimentaires qui sont chaque jour plus préoccupantes, doivent être pris en considération car les actions en faveur d'une meilleure santé animale peuvent contribuer à y faire face ; inversement, l'évolution des maladies animales ou leur émergence sont impactées par ces facteurs, ce qui doit nous conduire à repenser certains modes de production. Cependant, les Services vétérinaires nationaux sont souvent mal armés pour agir, comme l'a explicitement démontré le thème technique que l'OMSA a présenté lors de sa Session générale annuelle de mai 2019 [(2)].

Avec la crise du COVID-19, le message porté par l'OMSA en faveur des Services vétérinaires est devenu audible auprès des décideurs politiques mondiaux. Ainsi, à l'issue du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du G20 réunis à Rome les 30 et 31 octobre 2021, ceux-ci ont rappelé leur soutien au renforcement des « … systèmes de surveillance, de détection et d'alerte précoce au plan mondial, en en confiant la coordination à l'OMS, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)… », afin de mieux traiter les risques émanant des contacts entre humains, animaux et environnement, en particulier l'émergence de zoonoses.

Cette ambition ne sera réalisable que si les services de santé, dont les Services vétérinaires, sont dotés des moyens adéquats et ont les capacités pour agir efficacement : tel est le défi que nous devons relever, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action conjoint développé par l'alliance Quadripartite [(3)].

Alors que la gouvernance sanitaire mondiale est de nouveau questionnée avec le projet d'accord international sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, et que les mécanismes de financement sont repensés, il y a une opportunité historique de reconnaitre le rôle déterminant des Services vétérinaires et de soutenir leur renforcement.

J'espère que les lecteurs de ce numéro de *Panorama* seront intéressés à en savoir plus à ce sujet et que la richesse des articles présentés répondra à leurs attentes.

Monique Éloit, Directrice générale
Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE)

---

(1) Les Délégués auprès de l'OMSA désignent un « point focal » national pour huit thèmes d'importance capitale pour les Services vétérinaires : la notification des maladies animales, la faune sauvage, les produits vétérinaires et la résistance aux agents antimicrobiens, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, le bien-être animal, les animaux aquatiques, la communication et les laboratoires.

(2) Grace D., Caminiti A., Torres G., Messori S., Bett B.K., Lee H.S., Roesel K. & Smith J. (2019). – Les effets des facteurs externes (tels que le changement climatique, conflits, facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux) sur les Services vétérinaires et les adaptations qu'ils requièrent.
(3) La Quadripartite se compose de la FAO, de l'OMSA, de l'OMS et du PNUE.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3373

ÉDITORIAL

ÉDITORIAL

Face aux nouveaux défis sanitaires, renforçons les capacités des Services vétérinaires

MOTS-CLÉS

#bien public, #éditorial, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

© Organisation mondiale de la santé animale/Hannah Bose

Le programme « L'impact mondial des maladies animales » (GBADs) va procéder à l'évaluation systématique de l'importance économique de l'élevage, ce qui mettra en évidence le coût humain des problèmes de santé et de bien-être animal ainsi que le montant des dépenses engagées, notamment par les éleveurs, pour la santé de leurs animaux [1]. Le programme GBADs vient compléter d'autres programmes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE), en particulier la Plateforme sur la formation des Services vétérinaires et le Processus PVS [2, 3].

L'acquisition par les Services vétérinaires des capacités nécessaires pour mettre en pratique l'approche GBADs et pour exploiter les informations générées par cette approche se traduira par une meilleure prise de décisions concernant l'allocation des ressources afin de répondre aux besoins tant techniques qu'économiques et sociaux des éleveurs et de leur communauté. En réalité, cette approche sera bénéfique pour tous ceux qui participent à la production d'animaux terrestres et aquatiques et à la transformation des produits de l'élevage et de l'aquaculture. Il s'agira de gérer, d'analyser et de présenter des données pertinentes et exploitables à l'échelle locale, nationale, internationale et régionale, en catégorisant ces informations par secteur et système de production, ainsi que par genre.

Le programme GBADs s'appuie sur les données existantes recueillies auprès de diverses sources publiques ou privées grâce à la collaboration mise en place avec de multiples parties prenantes pour l'échange de données. L'OMSA et les Services vétérinaires jouent un rôle central dans la production, la transmission et la validation des données. Les informations obtenues dans le cadre du Processus d'évaluation PVS permettront d'établir le niveau de préparation des Services vétérinaires pour la conduite d'analyses économiques. Ces évaluations PVS aideront également les Services vétérinaires à définir la meilleure manière de renforcer leurs capacités en matière de production de données et de conduite d'analyses économiques suivant l'approche GBADs.

Nombre de compétences critiques parmi celles répertoriées dans le Processus PVS visent à renforcer l'expertise économique des Services vétérinaires. D'autres concernent la gestion des données, aspect essentiel pour mener à bien une analyse économique de la santé animale. L'éclairage apporté par le Processus d'évaluation PVS concernant la situation actuelle au regard de ces compétences critiques est une première étape importante dans le renforcement des capacités requises pour mettre en pratique l'approche GBADs.

La couverture et la qualité des données GBADs devraient progressivement s'améliorer. Les Services vétérinaires continueront à jouer un rôle crucial dans ce domaine, par les données validées qu'ils seront à même de produire et de transmettre et en contribuant aux analyses GBADs. Des formations sur l'approche GBADs seront proposées aux Membres via la Plateforme de formation de l'OMSA [2]. Le système de formation de l'OMSA actuel, qui s'inscrit dans un cadre basé sur les compétences, contient un module complet d'acquisition de compétences entièrement dédié à l'économie de la santé animale. Les utilisateurs bénéficieront ainsi de possibilités d'apprentissage sur l'application de l'approche GBADs pour interpréter et analyser les données. Afin d'illustrer l'intérêt de l'approche GBADs et de lancer une dynamique, l'équipe mondiale GBADs participera à des études de cas qui couvriront un nombre choisi de pays.

Les informations générées par l'approche GBADs permettent d'étayer les arguments en faveur des investissements dans les Services vétérinaires et d'encourager les plans de développement stratégique des services nationaux de santé animale pendant les étapes de planification du Processus PVS (analyse des écarts PVS et soutien à la planification stratégique PVS). Au niveau international et régional, l'approche GBADs contribue à la définition des priorités et soutient la mobilisation des ressources et le suivi des performances des initiatives mondiales telles que le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF–TADs).

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3384

PERSPECTIVES

OPINIONS ET STRATÉGIES

Renforcer les capacités en santé animale en recourant à l'approche GBADs pour évaluer l'impact des maladies animales dans le monde

RÉSUMÉ

Le recours à l'approche GBADs pour intégrer les analyses économiques dans les prises de décisions sur les investissements à réaliser en santé animale permet d'orienter plus efficacement les ressources afin de traiter en priorité les maladies animales qui représentent une menace majeure aussi bien pour la sécurité alimentaire d'un pays que pour les moyens de subsistance de sa population, la santé publique et le commerce.

MOTS-CLÉS

#analyse coût/bénéfice, #économie de la santé animale, #enseignement, #formation, #L'impact mondial des maladies animales (GBADs), #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #santé animale, #Services vétérinaires, #Une seule santé.

AUTEURS

Edna Massay Kallon [(1)], Jonathan Rushton [(2)], Ben Huntington [(3, 4)] & Matthew Stone [(5)]

(1) Responsable technique de l'OMSA pour le programme GBADs, Direction générale adjointe "Normes internationales et Science", Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Director of the Global Burden of Animal Diseases (GBADs) Programme, Institute of Infection, Veterinary and Ecological Sciences, University of Liverpool (Royaume-Uni).
(3) Programme Manager, The Global Burden of Animal Diseases, Institute of Infection, Veterinary and Ecological Sciences, University of Liverpool (Royaume-Uni).
(4) Pengwern Animal Health Ltd., Wallasey Village (Royaume-Uni).
(5) Conseiller GBADs auprès de la Directrice générale de l'OMSA, SPADE Solutions (Nouvelle-Zélande).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OMSA par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

https://gbads.woah.org/

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – L'impact mondial des maladies animales (GBADs). *Bull. Panorama*, **2021**–1. https://doi.org/10.20506/bull.issue.2021.1.3249.
2. Leboucq N. (2021). – Soutenir la mise en œuvre du programme GBADs par les Services vétérinaires grâce à la Plateforme de formation de l'OIE. *In* L'impact mondial des maladies animales (GBADs). *Bull. Panorama*, **2021**–1.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). – Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires. 7e édition.

En 2017, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) a adopté sa Stratégie mondiale en faveur du bien-être animal (Fig. 1 [A]). L'un des piliers de la Stratégie consiste à renforcer les capacités des Services vétérinaires dans ce domaine.

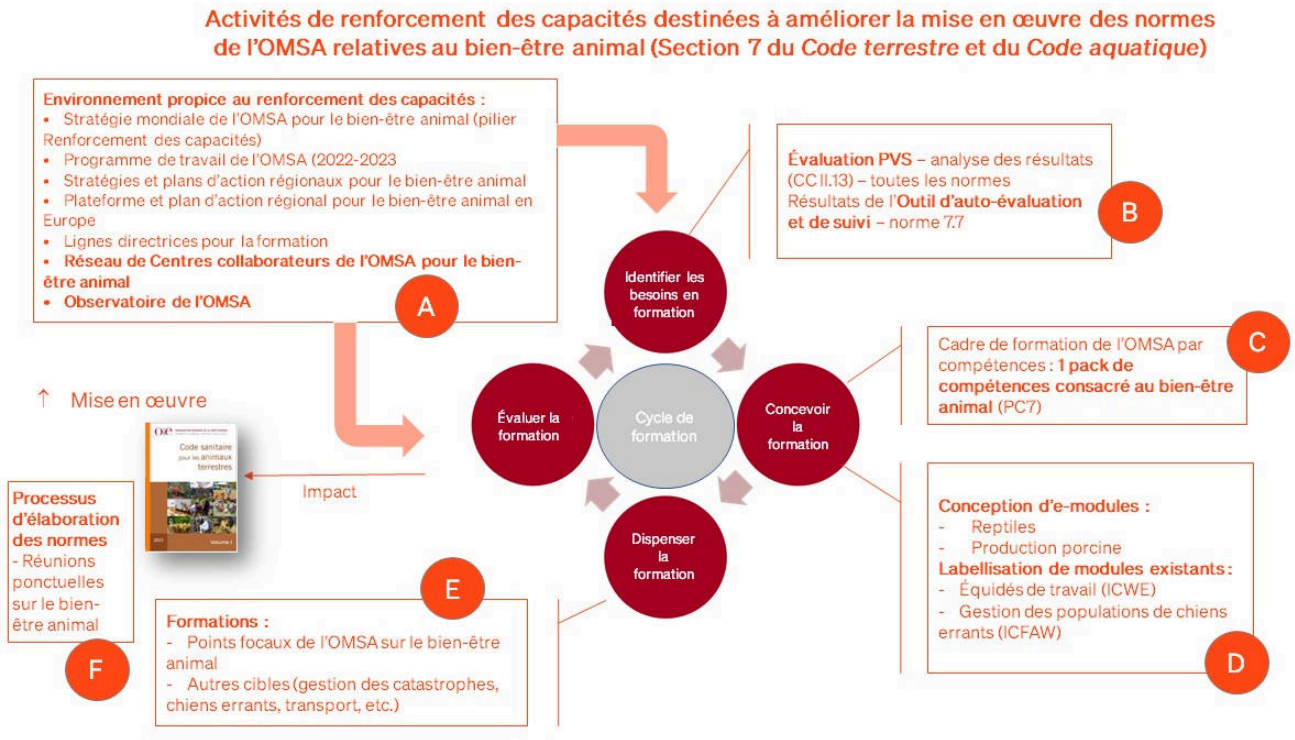

Fig. 1. Activités OMSA de renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre des normes de bien-être animal

Le premier programme de travail élaboré pour concrétiser ce projet (2022-2023) vise à définir et prioriser des activités spécifiques de renforcement des capacités qui seront mises en œuvre au niveau des régions en mobilisant les instruments régionaux (stratégie régionale pour le bien-être animal et programme de travail associé et, dans le cas de l'Europe, plateforme régionale pour le bien-être animal (Fig. 1 [A])). Les Centres collaborateurs de l'OMSA pour le bien-être animal (Fig. 1 [A]), qui forment depuis peu un réseau mondial, seront associés activement à ces activités afin d'apporter le meilleur soutien possible aux Membres de l'OMSA et de promouvoir la diffusion des concepts relatifs au bien-être animal, en plus de contribuer à la mise en œuvre des normes de l'OMSA dans chaque pays.

Le Cadre de formation par compétences sur le bien-être animal est actuellement en préparation (Fig. 1 [C]), avec l'élaboration d'un document de cadrage destiné à fournir des orientations pour la conception des futurs modules d'e-learning sur ce sujet. Plusieurs e-modules sont déjà en chantier, couvrant la prise en compte du bien-être animal dans des contextes aussi divers que la mise à mort des reptiles, les systèmes de production porcine et le transport international d'animaux. D'autres e-modules et ressources émanant de partenaires reconnus (Fig. 1 [D]) seront mis à jour et également utilisés, parallèlement aux cours dispensés sous forme présentielle.

Des programmes sur mesure seront mis au point pour ces cours, sur la base des résultats des évaluations PVS menées dans les pays (par exemple au regard de la compétence critique II.13 relative au bien-être animal) et de l'Outil d'auto-évaluation et de suivi des population de chiens errants (Fig. 1 [B]) élaboré par l'OMSA pour mesurer le niveau de conformité des Services vétérinaires avec le chapitre 7.7 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur la gestion des populations canines. Les cours couvriront les trois niveaux d'expertise (depuis les compétences dites « au premier jour » jusqu'au niveau expert), afin d'améliorer progressivement les capacités des Services vétérinaires en matière de bien-être animal. Les points focaux pour le bien-être animal bénéficieront de formations spécifiques deux fois par an, conçues pour encourager une participation plus active des Membres au processus d'élaboration des normes (Fig. 1 [E][F]). Ces activités bénéficieront des contributions d'autres initiatives de l'OMSA, dont l'Observatoire, le Processus PVS et la Plateforme pour la formation des Services vétérinaires.

Fig. 2. Séminaire des points focaux nationaux pour le bien-être animal, Lesotho, 2018. Activité de terrain menée conjointement avec la Coalition internationale sur les équidés de travail (ICWE) © Organisation mondiale de la santé animale / L. Stuardo

Fig. 3. Séminaire des points focaux nationaux pour le bien-être animal, Pays-Bas, 2019. Visite d'une zone de repos pour animaux en transit. © Organisation mondiale de la santé animale / L. Stuardo

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3383

PERSPECTIVES

OPINIONS ET STRATÉGIES

Le renforcement des capacités dans le domaine du bien-être animal

Le bien-être animal, l'un des piliers du cadre de formation par compétences de l'Organisation mondiale de la santé animale

RÉSUMÉ

L'un des packs de compétences du Cadre de formation de l'OMSA sera entièrement consacré au bien-être animal. Il aura pour but de renforcer les capacités des Membres à mettre en œuvre les recommandations du Titre 7 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

MOTS-CLÉS

#bien-être animal, #enseignement, #formation, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Nadège Leboucq [(1)]* & Leopoldo Stuardo [(2)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Service des Normes, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : N. Leboucq.

© Getty Images

Le secteur de l'aquaculture connait une croissance rapide qui lui permet de contribuer de manière significative à l'alimentation humaine, à l'allégement de la pauvreté et au développement durable. Alors que les épizooties représentent la plus grande menace pour la production d'animaux aquatiques dans le monde, les efforts déployés pour les gérer n'ont pas suivi le rythme de croissance soutenu du secteur.

La Stratégie pour la santé des animaux aquatiques 2021–2025 de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a été lancée en mai 2021 lors de la 88e Session générale de l'OMSA, dans le but de définir les actions prioritaires de collaboration visant à protéger la santé et le bien-être des animaux aquatiques et à réaliser tout le potentiel de la production aquacole à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Dans cette perspective, l'OMSA se mobilise pour le renforcement des Services chargés de la santé des animaux aquatiques à travers diverses activités d'amélioration des capacités :

- Recours accru au Processus PVS pour une amélioration durable des Services chargés de la santé des animaux aquatiques. Le Processus PVS aide les Membres à appréhender le détail de leurs forces et de leurs faiblesses et met à leur disposition des mécanismes d'appui pour consolider leurs atouts et résoudre les difficultés dans le domaine de la santé des animaux aquatiques. Toutes les activités en lien direct ou indirect avec les animaux aquatiques, leurs produits et sous-produits sont prises en compte, qu'il s'agisse de l'élevage, l'abattage, la transformation, le transport, les importations et exportations, etc.
-

Élaboration du cadre de formation de l'OMSA relatif à la santé et au bien-être des animaux aquatiques, en veillant à sa cohérence avec le système de connaissances de l'OMSA (normes et lignes directrices) et avec les compétences définies dans l'Outil PVS : Aquatique de l'OMSA. Des modalités de formation seront élaborées et proposées aux Membres à l'occasion de réunions régionales ou thématiques (de préférence sous forme présentielle, avec toutefois des possibilités d'enseignement à distance) après une évaluation des besoins de formation.

Ces activités concourront à la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques. Le résultat attendu

est une amélioration de la gestion de la santé des animaux aquatiques par les autorités compétences, jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de soutenir une production accrue tout en limitant les risques de maladie. La productivité et la résilience d'une région étant tributaires d'une bonne collaboration et d'une protection efficace de la santé, nul doute que les actions de l'OMSA et de ses partenaires permettront de mettre en place un système de santé des animaux aquatiques plus résilient à l'échelle mondiale.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3382

PERSPECTIVES

OPINIONS ET STRATÉGIES

Œuvrons pour des systèmes de santé durables pour les animaux aquatiques

MOTS-CLÉS

#enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #pérennisation, #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #Services de santé des animaux aquatiques, #Services vétérinaires, #Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques.

AUTEURS

Mario Ignacio Algüerno [(1)]*, Stian Johnsen [(2)] & Nadège Leboucq [(1)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Service des Normes, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : M.I. Algüerno.

© Organisation mondiale de la santé animale/Venla Johansson

Les urgences relevant d'« Une seule santé » exigent une réponse coordonnée de tous les secteurs concernés afin de mettre en place des interventions efficaces ; dans ce contexte, les exercices de simulation offrent aux différents secteurs et disciplines une excellente opportunité de nouer des liens essentiels et de comprendre leurs mandats respectifs, ce qui leur permettra, en cas d'urgence « Une seule santé », de déclencher des interventions plus efficientes et mieux coordonnées.

Afin de soutenir ses Membres, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) a publié des recommandations de haut niveau à l'intention des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques sur la manière de planifier les exercices de simulation, de les mener à bien et d'en tirer des enseignements utiles [1, 2].

Un exercice de simulation est une activité encadrée consistant à simuler une situation qui pourrait se produire dans la réalité, et ce, à des fins de formation, d'évaluation des capacités et de mise à l'épreuve des plans d'action [3]. La réalisation d'exercices de simulation offre de nombreux avantages :

- elle permet de révéler les points forts des plans et des procédures d'urgence, ainsi que leurs lacunes et les aspects à améliorer ;
- elle permet aux acteurs de se familiariser avec ces plans et procédures ;
- elle donne aux participants l'occasion de s'entrainer à exercer leur rôle et à prendre des décisions, en leur offrant un environnement sûr et non contraint par l'urgence ;
- elle encourage les interactions et le travail en réseau avec d'autres services, d'autres parties prenantes ou d'autres pays.

Les exercices de simulation peuvent se dérouler sous forme de discussions collectives lors de mises en situation sur table, ou sous une forme orientée vers l'action, par exemple en simulant une activité de riposte, certaines fonctions spécifiques ou une opération entière. Les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques doivent adopter une approche progressive pour la conduite de ces simulations, en commençant par des exercices simples tels que des mises en situation sur table et des exercices opérationnels simples, avant de s'engager dans des modalités de simulation plus complexes.

D'autre part, les exercices de simulation devraient s'intégrer dans un programme plus large de renforcement des capacités et ne pas être réalisés isolément. Les exercices sont une composante fondamentale du cycle de préparation aux situations d'urgence et devraient donner lieu à une amélioration continue dans ce domaine. Chaque exercice devrait également faire l'objet d'une évaluation afin de déterminer ses points forts, d'examiner les enseignements à tirer et de prendre les mesures correctives nécessaires, tout en évaluant l'exercice en tant que tel de manière à améliorer la planification et l'exécution des exercices futurs.

Enfin, l'OMSA recommande à ses Membres de lui faire part de leurs projets d'exercices de simulation, afin que l'Organisation puisse diffuser cette information à l'échelle mondiale et accroître la visibilité des activités d'anticipation de ses Membres, mais aussi pour dissiper les risques d'interprétation erronée qui pourraient faire apparaître l'exercice comme lié à un incident sanitaire réel ou à une urgence réelle [1, 2].

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3381

PERSPECTIVES

OPINIONS ET STRATÉGIES

Les exercices de simulation, un outil essentiel pour accroitre la résilience dans une optique « Une seule santé »

MOTS-CLÉS

#anticipation des situations de crise, #enseignement, #exercice de simulation, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #préparation à l'urgence, #renforcement des capacités, #résilience, #Services vétérinaires, #Une seule santé.

AUTEURS

D. Donachie, Service de la Préparation et de la Résilience, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

© Organisation mondiale de la santé animale/Richard Wallo

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2020). – Lignes directrices pour les exercices de simulation. (Accédé le 22 août 2022).
2. Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2022). – Exercices de simulation.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2022). – Code sanitaire pour les animaux terrestres. (Accédé le 22 août 2022).

Les Services vétérinaires jouent un rôle central dans la protection de la santé des animaux domestiques et des animaux sauvages. Néanmoins, certains Services vétérinaires nationaux sont dotés de capacités et de ressources insuffisantes et ne bénéficient pas des cadres réglementaires et collaboratifs intersectoriels appropriés pour assurer une protection efficace de la santé de la faune sauvage.

Par le biais de son Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) entend renforcer les capacités des Services vétérinaires et de leurs partenaires en les aidant à améliorer leurs systèmes de surveillance et de gestion des maladies. Les différents programmes de l'OMSA en soutien aux Services vétérinaires, en particulier le programme de jumelage de laboratoires et le Processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Processus PVS), sont bien rodés et permettent d'appliquer avec succès diverses approches évolutives en matière de renforcement des capacités.

L'une de ces initiatives consiste à réaliser une évaluation détaillée de la législation vétérinaire d'un pays afin d'analyser la teneur du mandat sanitaire officiel conféré aux Services vétérinaires nationaux pour ce qui concerne les maladies de la faune sauvage, et de déterminer les mesures légales qu'il conviendrait de prendre pour que les Services vétérinaires puissent exercer efficacement l'intégralité de ce mandat. Ce projet fait partie du Programme d'appui à la législation vétérinaire du Processus PVS.

Un autre exemple phare des nouvelles activités de l'OMSA dans le domaine de la santé de la faune sauvage est le Projet de renforcement des capacités et de surveillance des fièvres hémorragiques virales (EBO-SURSY), qui vise à améliorer les systèmes de détection précoce chez les animaux sauvages d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale afin de prévenir les foyers de maladie à virus Ebola et de quatre autres fièvres hémorragiques virales.

Utilisation d'outils techniques pédagogiques lors d'une formation «Une seule santé». © Organisation mondiale de la santé animale / S. Muset

Des ateliers participatifs ont également été organisés à l'intention des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage en Afrique, afin de faciliter la mise en place de protocoles nationaux multisectoriels de surveillance des maladies de la faune sauvage. Ces ateliers font appel à des outils de formation spécifiques, par exemple un jeu de société, nommé « Alerte », qui vise à sensibiliser sur l'importance des systèmes de surveillance des maladies de la faune sauvage à l'échelle des communautés villageoises. En outre, des doctorantes et étudiantes en Master participent actuellement, avec des professionnels des Services vétérinaires et des services en charge de la faune sauvage, à des activités scientifiques multisectorielles, en s'appuyant sur les formations qu'elles ont reçues aussi bien sur le terrain

qu'au laboratoire. Ce programme devrait renforcer les compétences des futurs professionnels de la santé animale et accroitre la capacité des institutions nationales à consolider leurs systèmes de surveillance. Une évaluation des effets sur long terme de ces initiatives de formation a été systématiquement réalisée.

« Alerte », un jeu de société à visée pédagogique.

D'autres projets sont en phase d'expérimentation, par exemple en Asie du Sud-Est, où une approche intégrée de prévention et de lutte contre les maladies est en train d'être mise en œuvre. Ce projet consistera à étudier la répartition des populations de suidés sauvages ainsi que leurs interactions avec les porcs domestiques, et les facteurs de risque de propagation de maladies résultant de ces interactions entre les populations domestiques et les populations sauvages. En outre, des formations sont organisées à l'intention des auxiliaires villageois de santé animale et des gardes forestiers, portant sur la surveillance, la biosécurité et les méthodes relevant de l'approche « Une seule santé ». Ce projet se déploie dans les villages situés à proximité des parcs nationaux et mobilise diverses parties prenantes, dont les communautés locales, afin de garantir une action coordonnée sur l'ensemble des sites où des interactions ont lieu entre les animaux domestiques, la faune sauvage et les humains.

> « J'ai apprécié de rencontrer des personnes de différentes régions du monde. J'ai beaucoup appris, et j'espère pouvoir transmettre ces connaissances à mes collègues en rentrant dans mon pays ». Un participant à la formation « Une seule santé » en Guinée (octobre 2019).

Outre les formations en présentiel, l'OMSA a organisé plusieurs séminaires de formation en ligne, à l'échelle mondiale, à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage et à l'intention des points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage. Plus largement, l'OMSA consacre d'importants efforts à la mise en place d'un cadre de formation solide et cohérent, axé sur les compétences, comportant un module de compétences spécifiquement dédié aux questions intéressant la santé de la faune sauvage. Plusieurs modules virtuels traitant de la surveillance de la faune sauvage et du commerce de ces espèces seront proposés sur le portail de formation de l'OMSA en 2023-2024.

Formation en biosécurité et biosûreté pour la réalisation de prélèvements dans la faune sauvage (chauves-souris) lors d'une formation «Une seule santé» en Guinée. © Organisation mondiale de la santé animale / S. Muset

Doter les régions de Centres collaborateurs pour la santé de la faune sauvage

Un projet de jumelage de laboratoires est actuellement en cours entre le Consortium de Centres collaborateurs de l'OMSA pour la faune sauvage (États-Unis d'Amérique/Canada) et l'Université Mahidol (Thaïlande) afin de contribuer à établir officiellement un Centre collaborateur de l'OMSA pour la santé de la faune sauvage et la biodiversité en Thaïlande. Ce Centre, le premier pour cette spécialité dans la région Asie–Pacifique, aura pour but de renforcer le soutien apporté aux Membres de l'OMSA concernant les problématiques en lien avec la santé de la faune sauvage.

Alerte Ebola en Guinée : investigations rapides chez les animaux sauvages et capacités de diagnostic de laboratoire

Lorsque la maladie à virus Ebola a resurgi en Guinée en 2021, une mission a été dépêchée rapidement et avec une grande efficacité pour mener à bien des travaux d'investigation chez les animaux sauvages. L'équipe multisectorielle était composée d'experts de la Direction nationale des services vétérinaires de Guinée, de l'Office guinéen des parcs et réserves (OGUIPAR), du Centre de recherche et de formation en infectiologie de Guinée (Cerfig), de la Fondation pour les chimpanzés sauvages (WCF), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de l'Institut Robert Koch (RKI, Berlin). Cette réponse intersectorielle rapide a été rendue possible grâce aux activités déployées depuis 2017 en Guinée par le Projet EBO–SURSY. La formation continue des personnels des institutions nationales (laboratoires et agents de terrain) et les partenariats solides noués entre différentes institutions à tous les niveaux ont permis de déployer des équipes de terrain hautement qualifiées en un temps record. Une réponse tout aussi rapide a été déclenchée lors de la pandémie de COVID-19. Il est vital d'améliorer le temps de réaction lors des alertes liées à des flambées épidémiques si nous voulons lutter efficacement contre des dangers similaires qui pourraient menacer la santé animale et humaine à l'avenir.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3380

PERSPECTIVES

OPINIONS ET STRATÉGIES

Renforcer les capacités dans le domaine de la santé de la faune sauvage

RÉSUMÉ

Afin de soutenir les Services vétérinaires et leurs partenaires dans leur mobilisation pour protéger la santé de la faune sauvage, l'OMSA a mis en place une gamme de méthodes et d'outils d'apprentissage variés et innovants destinés aux professionnels de la santé animale et de la protection de la faune sauvage aussi bien en formation qu'en exercice, dans une approche visant un renforcement durable des capacités.

MOTS-CLÉS

#Cadre de l'OMSA pour la santé de la faune sauvage, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #santé de la faune sauvage, #Services vétérinaires, #veille sanitaire.

AUTEURS

Sophie Muset [(1)]*, David Sherman [(2)], Nadège Leboucq [(2)], Laure Weber-Vintzel [(3)], Mario Ignacio Algüerno [(2)] & Maud Carron [(4)]

(1) Service de la Préparation et de la résilience, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(3) Observatoire de l'OMSA.
(4) Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Montréal (Canada).

Contact auteurs : S. Muset.

Formation sur le terrain (capture de chauves-souris et prélèvements) lors de la formation «Une seule santé» en Guinée. © Organisation mondiale de la santé animale / S. Muset

Puisque la mission de l'OMSA consiste à améliorer la santé animale à l'échelle mondiale, assurant ainsi un avenir meilleur pour tous, il est impératif que les Services vétérinaires, ainsi qu'un grand nombre d'autres acteurs à l'échelle mondiale, s'y engagent pleinement. Pour atteindre et maintenir cet objectif ambitieux, leurs compétences doivent être renforcées. Les activités de formation sont essentielles pour bien faire comprendre l'importance des normes et lignes directrices de l'OMSA, faciliter leur mise en œuvre, et favoriser l'approche « Une seule santé » qui part du constat que la santé des animaux, des humains et du milieu naturel est interdépendante.

Le programme mondial de renforcement des capacités des Points focaux de l'OMSA a été lancé en 2008. À l'occasion des dix ans de ce programme, l'OMSA a commencé à repenser en profondeur son système de formation et a créé une Plateforme mondiale sur la formation des Services vétérinaires, avec un programme de travail établi pour une durée de cinq ans. Cette initiative vient en appui à l'Objectif stratégique n° 3 du Septième Plan stratégique de l'OMSA, à savoir : « Assurer un haut niveau de soutien aux Membres de l'OIE au travers des normes et du renforcement des capacités ». Les cinq piliers du système de formation de l'OMSA sont en cours de construction, sous l'égide de cette Plateforme mondiale :

- un cadre solide, pour une formation axée sur les compétences
- un portail de formation, avec un catalogue de formation en ligne
- des lignes directrices pour la formation, pour une approche professionnelle à tous les stades du cycle de formation
- des ressources et des programmes de formation, en présentiel ou à distance
- une nouvelle option de soutien offerte par le Processus PVS, ciblant l'enseignement vétérinaire, pour prêter assistance aux Membres qui disposent de moyens de formation au niveau national.

Ces cinq piliers sont constitutifs de la stratégie d'apprentissage propre à l'OMSA, en cours d'élaboration. La phase de lancement, avec la mise en place de ces cinq piliers, sera longue et coûteuse en termes de ressources humaines et financières, et les bailleurs de fonds sont encouragés à financer l'ensemble du système pour qu'il se déploie de manière harmonieuse et efficace.

Ce nouveau système de formation couvre les missions principales de l'OMSA. Il noue des liens opérationnels solides, permettant un renforcement mutuel, avec d'autres initiatives fondamentales de l'OMSA – le Processus PVS, l'Observatoire, le programme de transition numérique et tous les systèmes d'information et de connaissances. Des liens avec les systèmes de formation d'autres organisations internationales, en particulier celles de la Quadripartite [(1)], seront également mis en place.

Le système de formation a d'ores et déjà commencé à dispenser des services de formation à des Membres de l'OMSA (Figure 1). Notre ambition est qu'à l'issue du Septième Plan stratégique le système de formation de l'OMSA soit assez solide pour fournir des solutions de formation à tous les problèmes que peuvent rencontrer les Membres au sujet de la qualité et de la gestion de leurs Services vétérinaires.

---

(1) La Quadripartite se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le système de formation de l'OMSA en chiffres			
Création du système de formation de l'OMSA		**2022**	**2023 – 2025**
Pilier 1	Termes de référence de la gamme de compétences	2	14
	Cadre de formation axé sur les compétences	En cours	1
Pilier 2	Portail de formation	1	1 (version améliorée)
Pilier 3	Guide pour la formation	2	6
Pilier 4	E-modules créés ou labellisés	10 en cours*	60 (20 e-modules /par an)
	E-ressources disponibles (pour la formation)	Limitées	Ressources de l'OMSA et de ses partenaires
Pilier 5	Soutiens ciblés PVS		2
Stratégie de formation OMSA			1
Utilisation du système de formation de l'OMSA		**2022**	**2023 – 2025**
Pilier 2	Visiteurs portail	6 500	Plus de 20 000
Pilier 3	Apprenants (en présentiel)	*(limité en raison du COVID)*	Plus de 500
Pilier 3	Enseignants (enseignement à distance)	200	Plus de 5 000
Pilier 4	Programmes de formation spécifiques Services vétérinaires / Services de santé des animaux aquatiques		Implication progressive des Membres de l'OMSA
Pilier 5	Missions pédagogiques PVS		4

* 3 sur le leadership des Services vétérinaires ; 4 sur la gestion des situations d'urgence ; 4 sur la faune sauvage (surveillance sanitaire et commerce) ; 1 sur les enquêtes épidémiologiques ; 1 sur les partenariats public/privé et la surveillance.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3379

PERSPECTIVES

ACTIONS DE L'OMSA

Le système de formation de l'Organisation mondiale de la santé animale

RÉSUMÉ

En s'attelant à la réforme de son système de formation, l'OMSA donne le coup d'envoi d'une nouvelle ère de formation pour ses Membres. Ses activités de formation sont désormais davantage en adéquation avec les besoins de ses Membres ; elles sont soigneusement ajustées aux rôles et responsabilités présents et futurs des Services vétérinaires, et elles ciblent une large audience à travers l'enseignement à distance. Les Points focaux et les Délégués de l'OMSA sont rejoints par des milliers de nouveaux apprenants pour bâtir progressivement la communauté apprenante de l'OMSA.

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #enseignement, #formation, #innovation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Nadège Leboucq [(1)]* & Barbara Alessandrini [(1)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

Contact auteurs : N. Leboucq.

© Getty Images

En quoi la notification à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) conforte-t-elle le rôle leader des Services vétérinaires et des Autorités compétentes ?

Depuis sa création en 1924, l'OMSA n'a cessé d'œuvrer pour la transparence de la situation zoosanitaire dans le monde. Les Services vétérinaires des Membres de l'OMSA sont tenus de notifier à l'OMSA, par le biais du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS), toutes les informations pertinentes relative à la santé animale [1, 2, 3].

Ces informations sont mises à disposition sur l'interface publique de WAHIS. Elles aident à garantir la sécurité sanitaire des mouvements internationaux d'animaux et de produits d'origine animale, et elles sont également utilisées à des fins d'évaluation des risques et pour étayer les prises de décision sur les politiques à mener dans le domaine de la santé animale et de la santé publique [4].

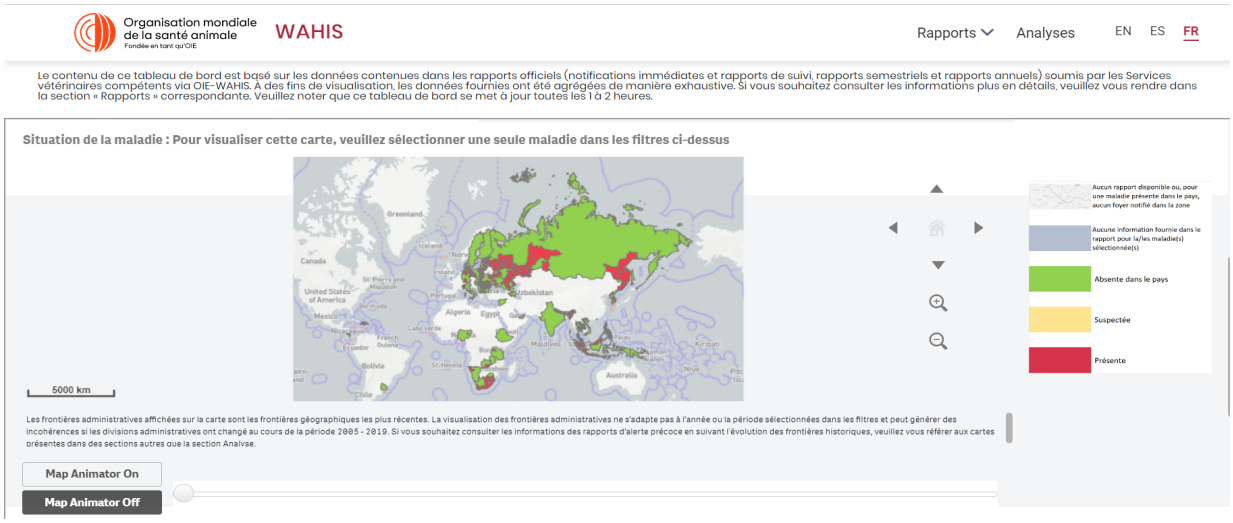

Le tableau de bord du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS). Carte représentant la distribution de la peste porcine africaine au 21 août 2022, d'après les notifications des Membres.

La transparence, la rapidité et la précision de la notification des maladies animales démontrent que les Services vétérinaires et les Autorités compétentes se sont approprié les bonnes pratiques. Les informations officielles rendues publiques dans WAHIS sont utilisées par les pays partenaires pour empêcher l'incursion de maladies à la faveur des mouvements internationaux d'animaux et de produits d'origine animale.

La rapidité en matière de notification démontre la capacité des Services vétérinaires concernés à surveiller et à détecter rapidement les maladies ; elle témoigne également de leur détermination à communiquer à l'échelle internationale en toute transparence. Les Services vétérinaires et les Autorités compétentes peuvent aussi notifier à l'OMSA la survenue d'événements sanitaires exceptionnels en utilisant à cet effet les outils de notification immédiate et les rapports de suivi quotidiens de WAHIS.

> En 2021, 580 notifications immédiates et 3 266 rapports de suivi ont été transmis par le biais de WAHIS ; par ailleurs, les chiffres montrent une tendance à la hausse du nombre de notifications depuis 2014.

La capacité du système à refléter la répartition géographique réelle d'une maladie d'après les notifications transmises par les pays dépend de la maladie en question. Plusieurs études montrent que la majorité des Services vétérinaires

notifient correctement la situation de leur pays au regard des maladies animales [5, 6, 7, 8].

Les pays savent que les données attestant de l'absence d'une maladie sur leur territoire ou sur le territoire de leurs partenaires commerciaux facilitent les échanges et ouvrent des débouchés sur les marchés internationaux pour les échanges d'animaux et de produits d'origine animale. C'est pourquoi certains pays non membres de l'OMSA procèdent, eux aussi, à la notification de leurs informations sanitaires sur WAHIS. Ainsi, en 2022, outre les 182 Membres de l'OMSA, 26 pays et territoires non membres ont notifié leur situation zoosanitaire via ce système.

Par ailleurs, l'OMSA met ces informations à la disposition des chercheurs, des institutions, des responsables politiques et d'autres parties prenantes. WAHIS contient des données recueillies depuis 1996 sur plus de 200 maladies dans près de 200 pays. Ces données constituent une source majeure d'informations pour la modélisation des maladies et les analyses prédictives ; elles permettent de représenter la dynamique des maladies sous forme visuelle, à l'appui des analyses de risque conduites par les Services vétérinaires.

Par conséquent, l'exactitude et la rapidité de la notification dans WAHIS par les Membres de l'OMSA témoignent de la remarquable capacité des Membres à garantir la transparence, à réagir rapidement lors de l'apparition d'un foyer de maladie, à communiquer à l'échelle internationale et à exercer les compétences nécessaires pour gérer efficacement ce processus.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3378

PERSPECTIVES

ACTIONS DE L'OMSA

L'utilisation stratégique de WAHIS conforte le rôle leader des Services vétérinaires

RÉSUMÉ

Le système WAHIS contient une multitude de données réunies par les Services vétérinaires des pays, en particulier sur les maladies de la Liste de l'OMSA et les maladies émergentes. Cet article explique comment, grâce à l'exactitude, la rapidité et la transparence des informations notifiées, WAHIS conforte le rôle de tout premier ordre des Services vétérinaires.

MOTS-CLÉS

#échanges commerciaux dénués de risque, #informations sanitaires, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires, #transparence, #WAHIS.

AUTEURS

Paula Cáceres [(1)], Lina Awada [(1)] & Paolo Tizzani [(1)]*

(1) Service d'Information et d'analyse de la santé animale mondiale, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : P. Tizzani.

© Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (1924). – Statuts organiques de l'Office international des épizooties. (Accédé le 5 août 2022).
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – Code sanitaire pour les animaux terrestres. (Accédé le 5 août 2022).
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – Code sanitaire pour les animaux aquatiques. (Accédé le 5 août 2022).
4. Cáceres P., Tizzani P., Ntsama F. & Mora R. (2020). – The World Organisation for Animal Health: notification of animal diseases (L'Organisation mondiale de la santé animale : notification des maladies animales). *Rev. Sci. Tech.*, **39** (1), 289–297. https://doi.org/10.20506/rst.39.1.3082.
5. Cáceres P. (2016). – Tracking activity to improve the sensitivity of the OIE's monitoring and early warning systems for human and animal diseases. *Int. J. Infect. Dis.*, **53 S**, 11. https://doi.org/10.1016/j.ijid.2016.11.032.
6. Bonilla-Aldana D.K., García-Barco A., Jimenez-Diaz S.D., Bonilla-Aldana J.L., Cardona-Trujillo M.C., Muñoz-Lara F., Zambrano L.I., Salas-Matta L.A. & Rodriguez-Morales A.J. (2021). – SARS-CoV-2 natural infection in animals: a systematic review of studies and case reports and series. *Vet. Q.*, **41** (1), 250–267. https://doi.org/10.1080/01652176.2021.1970280.
7. Fanelli A., Awada L., Cáceres-Soto P., Diaz F., Grillo T., Gizo I., Hamilton K., Rolez C.L., Melens P., Morales R., Mur L., Muset S., Nake L., Thompson L., Wannous C. & Tizzani P. (2022). – Sensitivity of an international notification system for wildlife diseases: A case study using the OIE-WAHIS data on tularemia. *Zoonoses Public Health*, **59** (4), 286–294: https://doi.org/10.1111/zph.12916.
8. Awada L. (2012). – Évaluation de l'exhaustivité du système d'alerte précoce de l'OIE par la méthode « capture-recapture » à trois sources. (Thèse de doctorat, École Nationale Vétérinaire d'Alfort) : 94pp.

Les organisations composant la Quadripartite – à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – œuvrent ensemble à la mise en place des changements nécessaires pour atténuer l'impact des défis sanitaires actuels et à venir à l'interface entre humains, animaux, plantes et environnement.

La Quadripartite a élaboré le plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022-2026) [1] pour donner suite aux demandes internationales visant à prévenir les futures pandémies et à promouvoir la santé de manière durable selon l'approche « Une seule santé ».

Le plan d'action conjoint témoigne de l'engagement des quatre organisations à défendre et soutenir collectivement la mise en œuvre d'« Une seule santé ». Il s'appuie sur les initiatives « Une seule santé » et les mécanismes de coordination existant à l'échelle mondiale et régionale, tout en les complétant et en leur apportant de la valeur ajoutée afin de renforcer notre capacité à faire face à des risques sanitaires pluridimensionnels complexes en mobilisant des systèmes de santé plus résilients, à tous les niveaux.

Le plan d'action conjoint « Une seule santé » s'articule autour de six pistes d'action interdépendantes qui contribuent collectivement à créer des systèmes de santé et de production alimentaire durables, à réduire les menaces sanitaires planétaires et à améliorer la gestion des écosystèmes. Chaque piste d'action comporte un ensemble d'actions, avec des activités spécifiques, des résultats concrets et un calendrier de mise en œuvre.

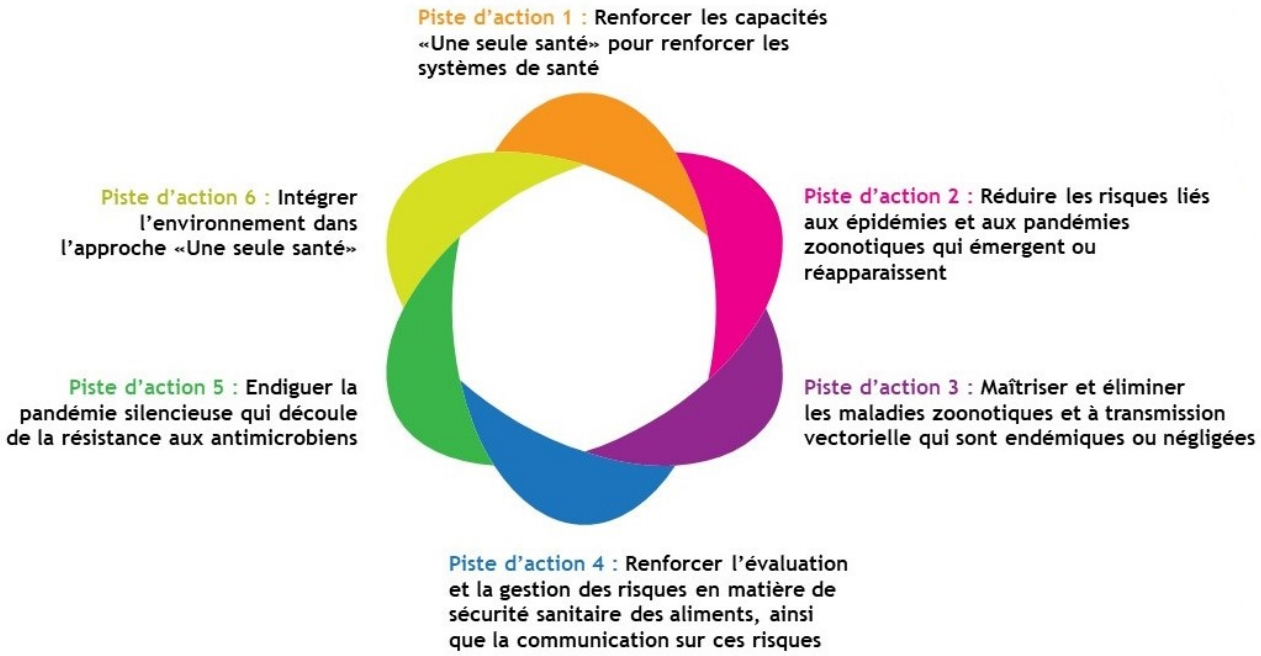

Contact au sein de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) : Docteure Chadia Wannous, Coordinatrice globale Une seule santé

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3377

PERSPECTIVES

ACTIONS CONJOINTES

Le Plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022-2026)

Œuvrons ensemble pour la santé des humains, des animaux, des plantes et de l'environnement

RÉSUMÉ

L'ambition du Plan d'action conjoint « Une seule santé » est de créer un monde mieux armé pour prévenir les principales menaces sanitaires, les anticiper, les détecter et les combattre, et pour améliorer la santé des humains, des animaux, des plantes et de l'environnement tout en contribuant au développement durable.

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #pandémie, #Quadripartite (FAO/OMSA/OMS/PNUE), #renforcement des capacités,

#Une seule santé.

© Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation mondiale de la santé (OMS) & Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2022). – One Health Joint Plan of Action (2022–2026). Working together for the health of humans, animals, plants and the environment. https://doi.org/10.20506/9789295121430.

Même si les actions menées pour renforcer les capacités des laboratoires portent leurs fruits pour un certain nombre de maladies, les données réunies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) indiquent que ces capacités ne peuvent pas toujours être qualifiées de durables : trop souvent en effet, elles sont sous-utilisées, ne sont pas pleinement exploitées ou sont utilisées de manière inefficiente, d'où un gaspillage de moyens [1]. Ce constat décevant incite à reconsidérer en profondeur les approches de renforcement des capacités, leur coordination et les méthodes.

Lors des missions du Processus PVS pour des laboratoires durables, les experts PVS aident les Membres de l'OMSA à évaluer leurs besoins en termes de prestations de laboratoire ainsi que les coûts induits par ces services et les problèmes de durabilité susceptibles de se poser. Les experts PVS ont ensuite pour tâche d'émettre des recommandations sur les mesures à prendre. À travers l'Initiative pour des laboratoires durables soutenue par Affaires mondiales Canada, l'OMSA analyse ces données afin de recenser les domaines dans lesquels il est nécessaire d'accroitre les investissements.

Les données recueillies montrent que pour que les réseaux de laboratoires soient en mesure de fournir aux systèmes de santé nationaux des résultats pertinents, fiables et rapides, les pays doivent pouvoir appréhender la capacité globale de leurs laboratoires, savoir si ceux-ci répondent aux besoins du système de santé et à quel coût, et mettre en place un modèle économique durable [1].

La capacité globale des laboratoires

Les pays n'utilisent qu'une fraction de leurs moyens potentiels : les laboratoires inclus dans la cohorte objet de cette étude n'utilisent chaque année que de 30 % à 51 % de leur potentiel de réalisation de tests de laboratoires, compte tenu des équipements et des ressources humaines dont ils disposent.

La satisfaction des besoins du système de santé

Les laboratoires du secteur public considèrent le secteur public comme leur principal client (44 %) suivi des vétérinaires privés et des petits éleveurs (19 %) mais ils ne répondent pas aux besoins des entreprises du secteur privé (21 %).

Le coût réel des analyses de laboratoire

Les prestations de laboratoire effectuées au niveau national représentent un surcoût moyen de 59 % par rapport aux prestations des laboratoires de référence internationaux. Par ailleurs, la qualité des prestations nationales par rapport à celle des laboratoires de référence internationaux varie considérablement d'un pays à l'autre.

Un modèle économique durable

Au sein de la cohorte étudiée, 38 % des laboratoires facturent les tests réalisés pour leurs clients du secteur privé et 21 % le font pour ceux du secteur public, mais seulement 13 % des laboratoires peuvent disposer directement des sommes qu'ils facturent. D'autre part, 40 % seulement des laboratoires sont dotés d'un système de comptabilité analytique, de sorte que les tarifs pratiqués reposent rarement sur les coûts réels.

Perspectives d'avenir

Sans un changement méthodologique, les réseaux de laboratoires ne seront pas en mesure de remplir leur rôle au sein des systèmes nationaux de santé ni d'améliorer la sécurité sanitaire.

Les interventions requises devront combiner des mesures d'assistance technique, de gestion, d'analyse économique et de changement stratégique afin de mettre en place une culture basée sur la qualité, la pérennité et les bonnes pratiques commerciales. Les laboratoires doivent mettre leurs infrastructures en cohérence avec la demande et accorder une importance particulière à leur devoir de rendre des comptes et ce, au-delà d'une échéance de cinq ans.

La méthode de l'OMSA pour renforcer les moyens des laboratoires de santé animale repose sur une concertation avec les parties intéressées afin d'étayer les processus décisionnels. En outre, l'OMSA conduit actuellement une analyse d'impact de son programme de jumelage de laboratoires afin d'avoir une meilleure compréhension des bénéfices apportés par ces jumelages.

Le programme de jumelage de laboratoires permet à l'OMSA de mobiliser son réseau de Laboratoires de référence et de Centres collaborateurs pour aider d'autres établissements souhaitant améliorer leurs capacités et leur expertise scientifique. **L'objectif est de renforcer les capacités des laboratoires nationaux et régionaux, dans l'intérêt de leur pays et de leur région.**

L'Institut national de recherche vétérinaire de Vom (dans le centre du Nigeria) est un établissement de premier ordre, pionnier dans les domaines de la recherche, du diagnostic, des traitements et de la lutte contre les principales maladies animales ayant des répercussions sur l'économie du pays. Le Nigeria a présenté une demande de mission PVS pour des laboratoires durables. La Docteure Maryam Muhammad, Directrice de l'Institut, estime que la durabilité est un facteur majeur d'égalité entre les genres dans les environnements en lien avec les sciences [2]. « Les investissements pour des laboratoires durables se traduisent par une amélioration de la vie des femmes », explique-t-elle, car ils offrent aux femmes qui travaillent dans le domaine de la réduction des menaces biologiques un espace sûr où elles peuvent faire évoluer leur carrière en pleine autonomie et apporter ainsi une importante contribution à leur communauté.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3376

PERSPECTIVES

ACTIONS DE L'OMSA

Missions pour les laboratoires et projets de jumelage

Vers des réseaux de laboratoires durables

RÉSUMÉ

Pour tout ce qui concerne le renforcement des capacités des laboratoires de santé animale, la méthode de l'OMSA repose sur une concertation avec les parties intéressées afin d'étayer les prises de décision. Par ailleurs, l'OMSA a lancé une analyse d'impact de son programme de jumelage de laboratoires, ce qui lui donnera des éléments pour mieux en comprendre les bienfaits et les répercussions.

MOTS-CLÉS

#bien public, #égalité des sexes, #gestion des données, #jumelage entre laboratoires, #laboratoire, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #pérennisation, #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires.

AUTEURS

Jennifer Lasley [(1)]*, Camilla Caraccio [(2)], Mariana Marrana [(3)] & Valentyna Sharandak [(1)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Service de la Communication, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(3) Service de la Préparation et de la Résilience, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

Contact auteurs : J. Lasley.

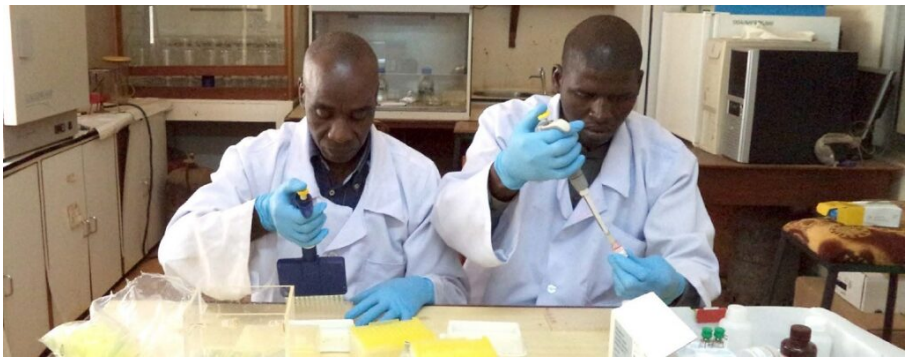

© Organisation mondiale de la santé animale/Fafa Cham

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2022). – PVS Sustainable Laboratories Cohort Analysis.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (2022). – « La science est une aventure » : promouvoir l'égalité des genres pour stimuler le développement au Nigeria.

L'Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) et la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires vont agir de concert pour créer un cercle vertueux d'approfondissement des connaissances afin de favoriser l'application des normes et des recommandations de l'OMSA.

L'information nécessaire à une juste évaluation des besoins sera disponible grâce aux indicateurs de l'Observatoire

L'Observatoire de l'OMSA analyse une grande diversité de données compilées à partir de sources internes et de sources externes afin de produire un rapport annuel et des rapports thématiques. Il s'agit de repérer d'éventuels facteurs limitants susceptibles d'empêcher les Services vétérinaires nationaux de bien mettre en œuvre les normes de l'OMSA, et d'agir sur ces facteurs.

Les sources internes de données sont le Processus PVS, le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS), les auto-déclarations des Membres de l'OMSA sur leur statut zoosanitaire, les statuts zoosanitaires officiellement reconnus, etc. Quant aux sources externes, il s'agit notamment des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale.

Au travers des rapports produits par l'Observatoire, la Plateforme de l'OMSA pour la formation disposera des informations lui permettant de mener des évaluations des besoins des Membres en termes d'apprentissage actif et d'apprentissage passif, avec pour objectif l'application des textes de l'OMSA par ses Membres.

Parmi les lignes directrices de l'OMSA en matière de formation, un ensemble de lignes directrices sur l'évaluation des besoins en apprentissage est en train d'être constitué. Il prévoira un mécanisme qui intégrera de façon systématique les travaux de l'Observatoire. Il permettra aussi à l'OMSA d'évaluer l'éventuelle nécessité d'automatiser ce mécanisme (en s'appuyant sur un système de données centralisé).

Enfin, la Plateforme de l'OMSA pour la formation sera en mesure d'élaborer des programmes de formation sur mesure, en proposant des solutions de formation pour aider les Membres dont les capacités de mise en œuvre les normes de l'OMSA sont actuellement limitées.

Impact de la formation de l'OMSA

De plus, la Plateforme évaluera systématiquement l'impact, à moyen et à long terme, de ces formations de l'OMSA sur le renforcement des Services vétérinaires, et ces informations reviendront à leur tour alimenter l'Observatoire.

En appui à cette phase du projet, des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact vont être élaborées. Si cet impact se révèle négligeable, les programmes de formation seront revus en conséquence. Si, au contraire, le rapport indique que les capacités des Services vétérinaires se sont accrues et que les normes de l'OMSA sont mieux appliquées, ces résultats seront automatiquement relayés vers l'Observatoire afin qu'il en tienne compte dans ses futures analyses.

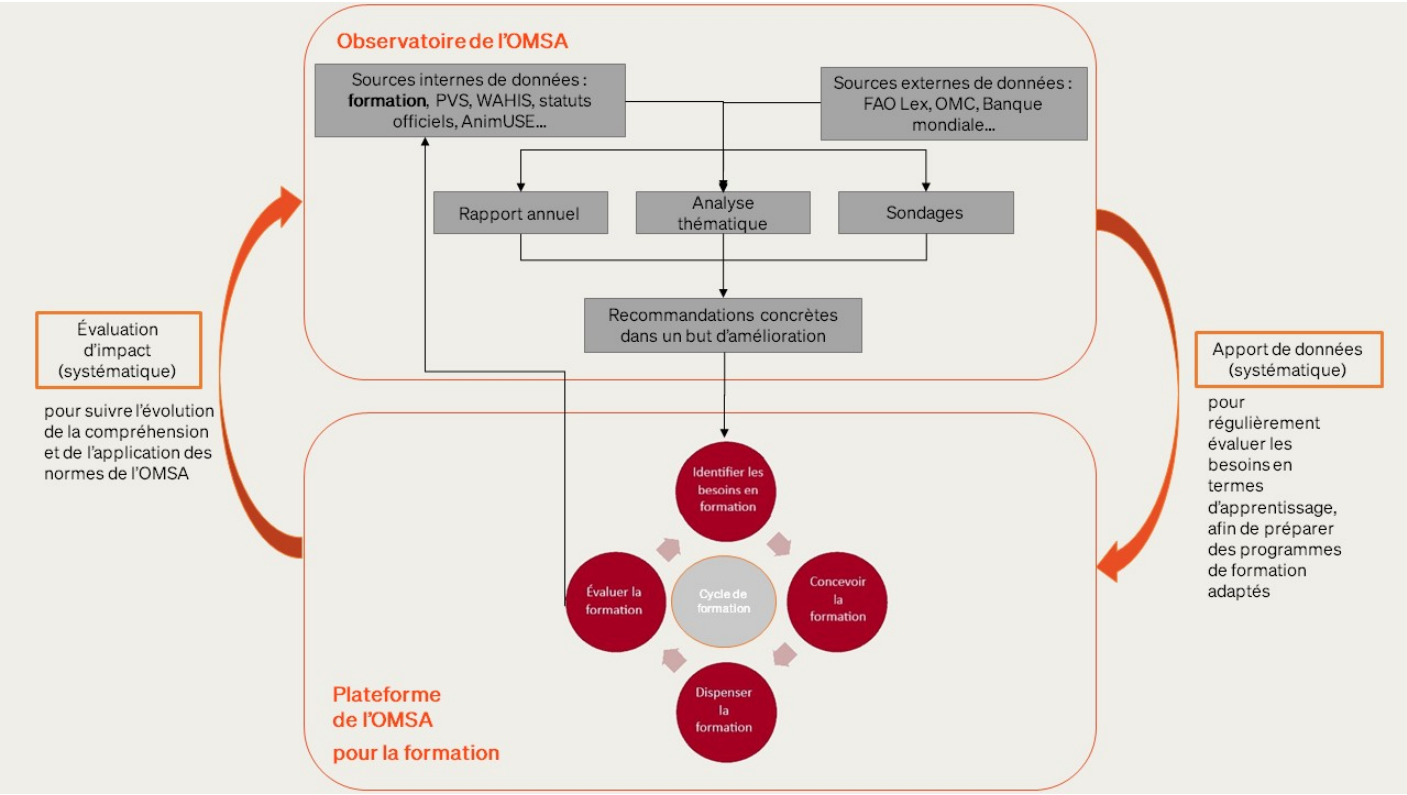

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3375

PERSPECTIVES

ACTIONS DE L'OMSA

L'Observatoire de l'OMSA : une précieuse source de données et d'informations pour le renforcement des capacités des Services vétérinaires

Les données de deux initiatives clés de l'OMSA s'enrichissent mutuellement

MOTS-CLÉS

#formation, #norme internationale, #Observatoire de l'OMSA, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Laure Weber-Vintzel [(1)]* & Nadège Leboucq [(2)]

(1) Observatoire de l'OMSA, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

(2) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : L. Weber-Vintzel.

© Getty Images

Les recommandations issues de l'évaluation externe du Processus PVS de l'Organisation mondiale de la santé (OMSA) conduite en 2020 et les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont donné un nouvel élan à l'évolution du Processus PVS. L'opportunité ainsi offerte d'exploiter pleinement les outils informatiques et d'optimiser la gestion des données a conduit, en 2021, à élaborer de nouvelles méthodologies et à concevoir des modalités de prestation inédites pour la réalisation des missions. La numérisation des données et des procédures du Processus PVS va aider à renforcer les capacités des Services vétérinaires et viendra en appui des objectifs du 7e Plan stratégique de l'OMSA (2021-2025).

Les Ateliers d'orientation initiale, dispensés à distance et en présentiel, comptent parmi les nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins des Membres. Cette formation interactive permet aux Membres de s'initier au Processus PVS à travers une série de webinaires spécifiques et de contenus issus de la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires. Une nouvelle solution mise au point pour soutenir et accompagner les Membres lors de leur auto-évaluation via l'Outil PVS a été testée en Inde. Plus de dix missions PVS (missions d'analyse des écarts, pour des laboratoires durables et d'appui à la législation vétérinaire) se sont déroulées avec succès en Afrique et en Asie centrale, sous forme intégralement virtuelle ou hybride, suivant les cas. Parallèlement, de nouveaux outils sont en cours d'élaboration afin d'intégrer plus efficacement les partenariats public/privé, le développement des ressources humaines et la santé de la faune sauvage au sein du Processus PVS.

Au terme de la numérisation progressive du Processus PVS, commencée en 2021, il sera procédé à la création d'une base de données des évaluations PVS, qui facilitera la gestion des données PVS et l'accès aux rapports PVS, pour une meilleure transparence et un impact accru du Processus PVS.

Il est envisagé de créer un système informatique centralisé pour le Processus PVS, afin de relier de manière dynamique l'ensemble des outils, documents et données relevant du Processus PVS. Grâce aux outils de recherche et de consultation des documents et rapports, les Membres et les partenaires de l'OMSA pourront s'appuyer sur les résultats du Processus PVS, mettre en place un soutien de leurs Services vétérinaires qui réponde aux besoins identifiés, plaider pour des investissements dans la santé animale et contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être animal dans le monde.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3374

PERSPECTIVES

ACTIONS DE L'OMSA

Évolution du Processus PVS et technologie numérique : amélioration des services et de la gestion des données

RÉSUMÉ

Le Processus PVS évolue, sous l'impulsion de nouveaux services et de la numérisation de ses programmes. Cette transformation

s'inscrit dans les efforts engagés par l'OMSA pour mieux répondre aux besoins de ses Membres, suivant les orientations du 7e Plan stratégique de l'Organisation. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 nous aideront à passer d'une normalité retrouvée à un nouvel avenir qui bénéficiera des gains d'efficacité et d'efficience induits par la technologie numérique et par les innovations sur le terrain.

MOTS-CLÉS

#atelier, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #Services vétérinaires, #technologie numérique.

AUTEURS

Barbara Alessandrini [(1)], Maud Carron [(2)], Valentyna Sharandak [(1)], Mario Ignacio Algüerno [(1)] & Jennifer Lasley [(1)]*

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Montréal (Canada).

* Contact auteurs : J. Lasley.

© Organisation mondiale de la santé animale

Il est essentiel d'offrir de bonnes formations en épidémiologie de terrain afin de renforcer les ressources nationales en matière de surveillance des maladies, d'enquêtes épidémiologiques, d'anticipation des épidémies et de riposte. Par conséquent, les communautés mondiales de la santé publique, de la santé animale et de la santé de l'environnement estiment qu'une formation interopérable en épidémiologie de terrain constitue une priorité pour développer les ressources humaines afin de renforcer la sécurité sanitaire.

Bien que plus de 100 programmes de formation en épidémiologie de terrain (humaine ou animale) soient appliqués dans plus de 165 pays, il n'existait pas, jusqu'à présent, de compétences acceptées internationalement pour les épidémiologistes de terrain qui travaillent en santé animale, en santé publique ou en santé de l'environnement dans un contexte « Une seule santé ».

Désormais, un cadre de compétences « Une seule santé » pour l'épidémiologie de terrain, conçu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), aidera les ressources humaines des secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé de l'environnement, à développer des capacités de collaboration qui leur seront utiles aux différents niveaux d'expertise (élémentaire, intermédiaire ou approfondie).

Ce cadre de compétences – qui englobe 10 domaines techniques et 4 domaines fonctionnels – indique les connaissances, les qualifications et les compétences requises à chacun des trois niveaux et les classe en deux catégories – compétences fondamentales et compétences optionnelles – au regard de l'approche « Une seule santé », en sus des compétences propres aux secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé de l'environnement.

En outre, un outil a été conçu pour faciliter la hiérarchisation des compétences au sein du cadre au niveau de chaque pays, ce qui pourra conduire à une harmonisation des compétences au niveau régional ou sous-régional, favorisant ainsi la mobilité des ressources humaines.

Enfin, le cadre de compétences est complété par des lignes directrices sur l'élaboration du programme d'études, le mentorat et la durabilité, la formation continue, et l'évaluation et la certification des étudiants.

> Ce cadre de compétences, cet outil de hiérarchisation et ces lignes directrices visent à fournir des orientations afin de garantir que les épidémiologistes puissent travailler dans l'optique « Une seule santé » dans le but d'aider les pays à évaluer et à améliorer la qualité et la portée de leurs programmes de formation en épidémiologie de terrain.

La qualité et l'exhaustivité du cadre proposé sont en train d'être évaluées par un Groupe consultatif technique constitué de plus de 60 experts internationaux représentant toutes les régions géographiques.

Le cadre de compétences et les lignes directrices qui l'accompagnent devraient être publiés en 2023 et probablement être testés en 2024-2026 afin d'évaluer leur efficacité sur le terrain.

Le projet a été parrainé par l'Agence pour la réduction des menaces (*Defense Threat Reduction Agency* (DTRA)) qui dépend du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique. Ces informations ne reflètent pas nécessairement la position ou la politique du gouvernement fédéral des États-Unis, et l'on n'en déduira aucun aval officiel. Nous tenons également à remercier le Programme coopératif de la DTRA sur la réduction des menaces pour son soutien au projet HDTRA1-19-1-0046 (*Strengthening Capabilities for Epidemiology and Biosurveillance*).

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3393

DOSSIER

Capacités « Une seule santé » pour les épidémiologistes de terrain : le cadre de compétences FAO/OMS/OMSA

RÉSUMÉ

Le cadre de compétences en épidémiologie de terrain FAO/OMS/OMSA est la première initiative mondiale visant à élaborer des lignes directrices sur les compétences « Une seule santé » dans les programmes de formation en épidémiologie de terrain.

MOTS-CLÉS

#biosurveillance, #cadre de compétences en épidémiologie de terrain, #enseignement, #épidémiologie, #formation, #lignes directrices, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé (OMS), #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires, #santé publique, #sécurité alimentaire, #Tripartite (FAO/OMSA/OMS), #Une seule santé, #veille sanitaire.

AUTEURS

Barbara Alessandrini [(3)]*, Christine M. Budke [(3)], Jessica Cargill [(3)], David Castellan [(3)], Silvia D'Albenzio [(3)], Navneet Dhand [(1)], Ravi Dissanayake [(1)], Stacie

Dunkle [2], Marion Muehlen [2], Julio Pinto [1], Karl Schenkel [2], Heather L. Simmons [3] & Ahmed Zaghloul [2]

(1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
(2) Organisation mondiale de la santé (OMS).
(3) Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : B. Alessandrini.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA, de la FAO ou de l'OMS quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OMSA, la FAO ou l'OMS par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

© Shutterstock

Les vétérinaires sont les professionnels les plus qualifiés et les plus polyvalents dans le domaine vétérinaire. Les Services vétérinaires dépendent donc des vétérinaires pour remplir les différents mandats relevant de ce domaine. Néanmoins, de nombreux pays ne disposent pas des moyens financiers ou des capacités de formation pour former des vétérinaires en nombre suffisant, ni pour les déployer sur le terrain avec des perspectives économiques viables. Les paraprofessionnels vétérinaires ont un niveau de qualifications moindre, mais néanmoins approprié et jouent donc un rôle essentiel dans la prestation de services vétérinaires ; par conséquent, le développement, la reconnaissance et le déploiement de personnels d'encadrement parmi les paraprofessionnels vétérinaires constituent pour les pays une alternative viable pour renforcer les ressources humaines dans le domaine vétérinaire public comme privé.

Par le biais du Processus PVS, qui comporte un programme de développement des ressources humaines, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) aide ses Membres à mettre en place des solutions appropriées en matière de dotation en personnel de leurs Services vétérinaires nationaux, en tenant compte de la situation de chaque pays [1].

Cela commence par un exercice d'évaluation des effectifs afin de cerner les carences en matière de services. Les résultats de l'évaluation constituent la base pour : i) la planification et le développement des ressources humaines en explorant diverses solutions de dotation, tout en veillant à maintenir les normes qui garantissent la qualité des prestations et le niveau de protection de la sécurité sanitaire publique ; ii) l'exploration d'un environnement favorable permettant la mise en place d'un statut juridique clair, d'une réglementation complète, d'une offre de formation appropriée et d'une intégration effective pour toutes les catégories reconnues de personnels vétérinaires, y compris les paraprofessionnels vétérinaires et, le cas échéant, les auxiliaires communautaires de santé animale.

Des ressources humaines aussi diversifiées dans le domaine vétérinaire permettent d'assurer efficacement des fonctions majeures relevant du bien public, dont la lutte contre les maladies animales et zoonotiques et la sécurité sanitaire des aliments, tout en améliorant l'accès in situ aux prestations de services cliniques et de prévention pour les hommes et les femmes propriétaires d'animaux, en particulier dans les zones et les communautés mal desservies. Sachant que près de 1,3 milliard de personnes dépendent de l'élevage pour leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire [2], l'amélioration de l'accès aux prestations de services se traduit par une réduction des risques de mortalité dans les cheptels et par une productivité accrue des élevages, ce qui crée des opportunités pour de meilleurs revenus et une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle au bénéfice des éleveurs, de leur famille et de leur communauté. La diversification des ressources humaines dans le domaine vétérinaire peut également contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies, en créant des opportunités d'emploi supplémentaires dans le secteur de l'élevage en milieu rural et en améliorant les perspectives d'emploi des femmes, qui sont souvent chargées des soins aux animaux. À ce titre, le renforcement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire et les bénéfices ainsi apportés aux communautés rurales contribuent à promouvoir les avancées en matière de développement durable.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3385

DOSSIER

Développer les ressources humaines dans le domaine vétérinaire

Des services ruraux pour la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire

RÉSUMÉ

Par le biais de son programme de développement des ressources humaines, l'OMSA aide ses Membres à mettre en place des solutions appropriées en matière de dotation en personnel de leurs Services vétérinaires nationaux, en tenant compte de la situation de chaque pays. Ce soutien inclut une évaluation des effectifs en place et la création des cadres juridiques, réglementaires et de formation nécessaires pour donner une certaine souplesse aux décisions de dotation en personnel, tout en maintenant la qualité des performances des ressources humaines.

MOTS-CLÉS

#enseignement, #formation, #L'impact mondial des maladies animales (GBADs), #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #para-professionnel vétérinaire, #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires, #sécurité alimentaire, #Services vétérinaires, #Une seule santé.

AUTEURS

Sonia Fèvre [(1)] & David Sherman [(1)]*

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : D. Sherman.

© Organisation mondiale de la santé animale/Tessa Cornell

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – OIE Programme for Veterinary Workforce Development. Strengthening national Veterinary Services for more effective animal health and veterinary public health systems.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2016). – Livestock in protracted crises. The importance of livestock for resilience-building and food security of crisis-affected populations. Note d'orientation

Le Programme d'ateliers nationaux de liaison RSI/PVS a été lancé par la Tripartite (OMS, OMSA et FAO)[1] afin de soutenir à l'échelle nationale la collaboration intersectorielle en matière de prévention, de détection et de réponse face aux maladies zoonotiques et à d'autres événements sanitaires à l'interface animaux/humains. L'activité phare du programme est un atelier de trois jours, réunissant 60 à 90 parties prenantes des services de santé animale et humaine aux niveaux local, national et régional, ainsi que des représentants d'autres secteurs intéressés (environnement, faune sauvage, médias, forces de l'ordre, etc.).

Les séances interactives des ateliers de liaison RSI/PVS mettent l'accent sur les synergies existant entre le Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS et le Processus PVS de l'OMSA. Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser à l'importance de rationaliser davantage les activités « Une seule santé » afin de renforcer les systèmes de santé animale et de santé publique.

Le programme offre aux secteurs de la santé humaine, animale et environnementale une occasion unique de recenser conjointement les éventuelles lacunes de leur collaboration et d'élaborer une feuille de route pour y remédier. Afin de prolonger l'impact du Programme, la Tripartite propose également un soutien aux activités de mise en œuvre de la feuille de route. Ce suivi est structuré autour de quatre axes majeurs :

1. Le recrutement d'un catalyseur chargé des ateliers nationaux de liaison RSI/PVS (un expert du domaine « Une seule santé »).
2. Le suivi et l'évaluation des activités de mise en œuvre de la feuille de route.
3. Un soutien technique et, si possible, financier pour les activités de mise en œuvre de la feuille de route.
4. La mise en place d'une communauté de pratique pour partager les expériences, les bonnes pratiques et les difficultés et en débattre.

À ce jour, le Programme d'ateliers de liaison RSI/PVS a organisé plus de 40 ateliers et la plupart des pays bénéficiaires ont commencé à exécuter la feuille de route. Une dynamique a également été lancée pour nombre d'initiatives « Une seule santé », comme en témoignent la réactivation de nombreuses plateformes « Une seule santé » lors des ateliers organisés en Afrique et l'adoption de l'approche « Une seule santé » au niveau des institutions de certains pays à la suite d'un atelier.

En Tanzanie, la réalisation d'une cartographie des acteurs « Une seule santé » et la mise en place de mécanismes intersectoriels de coordination et de communication ont permis d'améliorer les capacités de détection, de prévention et de contrôle des zoonoses, comme l'atteste l'efficacité avec laquelle a été maîtrisée la récente épidémie de leptospirose dans la région de Lindi.

En Sierra Leone, des équipes intersectorielles d'intervention d'urgence ont été mises en place, des campagnes de sensibilisation et de participation communautaire ont été déployées dans une initiative concertée, et un plan d'action d'urgence a été élaboré conjointement pour les réponses « Une seule santé ». La réponse au foyer de fièvre charbonneuse survenu en mai 2022 en Sierra Leone (cas déclarés chez les animaux et les humains dans les districts de Portloko et de Karene) est un exemple à suivre de collaboration « Une seule santé », compte tenu de l'amélioration très nette de ses résultats par rapport à d'autres interventions dans le passé.

Au Nigeria, la mise en œuvre de la feuille de route du programme d'ateliers de liaison RSI/PVS a permis d'intensifier les échanges d'informations entre les trois secteurs en matière de surveillance. Par exemple, le groupe *National One Health Risk Surveillance and Information Sharing* (NOHRSIS, Surveillance des risques et partage d'informations « Une seule santé » au niveau national) a joué un rôle déterminant dans l'accélération du partage d'informations, ce qui a donné lieu à une réponse plus efficace lors du récent foyer de variole du singe et à la réalisation rapide d'évaluations conjointes des risques pour la fièvre charbonneuse, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo et les fièvres transmises par les tiques bleues du bétail, maladies qui ont toutes été signalées dans les pays voisins.

---

(1) La Tripartite se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3392

AUTOUR DU MONDE

SUCCÈS

Un cadre collaboratif mis en place grâce au Programme d'ateliers nationaux de liaison RSI/PVS

MOTS-CLÉS

#Afrique, #atelier, #Atelier national de liaison RSI/PVS, #coopération, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé (OMS), #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Processus PVS de l'OMSA, #Règlement sanitaire international (RSI) (2005), #renforcement des capacités, #santé publique, #Services vétérinaires, #Tripartite (FAO/OMSA/OMS), #Une seule santé, #zoonose.

AUTEURS

M.I. Algüerno [(1)]*, M. Carron [(2)], J. Lasley [(1)], S. de la Rocque [(3)], G. Belot [(3)], J. Pinto [(4)] & G. Cosseddu [(4)]

(1) Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Montréal (Canada).
(3) Organisation mondiale de la santé (OMS).
(4) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

* Contact auteurs : M.I. Algüerno.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA, de la FAO ou de l'OMS quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OMSA, la FAO ou l'OMS par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

Atelier national RSI/PVS en Tanzanie. © OMS–OMSA

Il est essentiel pour les éleveurs, les propriétaires d'animaux et les consommateurs, mais aussi pour tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'élevage, de pouvoir accéder à des Services vétérinaires de qualité. Ces services sont également un facteur majeur de développement du secteur agricole. Les Services vétérinaires apportent une contribution irremplaçable à la sécurité sanitaire mondiale, la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et la résilience. Dans ce contexte, les partenariats public/privé (PPP) sont des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la qualité et l'accès aux Services vétérinaires.

Reconnaissant l'importance, souvent sous-estimée, du rôle des PPP dans le domaine vétérinaire, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE), avec le concours du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates, a mis au point plusieurs outils visant à encourager le recours à ces PPP, en particulier le Manuel PPP de l'OMSA et des cours en ligne sur les PPP. Il s'agit d'aider les parties prenantes des secteurs public et privé à mettre en place des partenariats efficaces et durables, au niveau national, régional ou mondial.

Afin de donner une idée plus précise des diverses possibilités offertes par les PPP ainsi que des bénéfices et difficultés potentielles associés à ces partenariats, la base de données de l'OMSA sur les PPP est désormais libre d'accès. À ce jour, elle contient déjà plus de 100 études de cas provenant de 76 pays de toutes les régions du monde, ce qui en fait une base de connaissances robuste pour un échange d'expériences fructueux pour toutes les parties intéressées. Cette base de données peut également être alimentée avec les propres expériences de l'utilisateur en matière de PPP dans le domaine vétérinaire. L'objectif de l'OMSA est que l'expérience acquise grâce à ces parcours d'apprentissage puisse faciliter à l'avenir de nouveaux partenariats public-privé dans le domaine de la santé animale.

L'Organisation se mobilise auprès des gouvernements pour les aider à prendre des décisions en connaissance de cause pour un meilleur accès à des Services vétérinaires de meilleure qualité, y compris en recourant aux PPP en tant que solution de prestation de services, le cas échéant. En outre, l'OMSA encourage vivement à mettre en place un environnement propice à ces partenariats parmi les parties prenantes des secteurs public et privé, c'est-à-dire un climat où l'importance et l'intérêt du travail en collaboration sont mis en avant. Cette approche est soulignée par l'intégration complète des PPP dans le programme phare de l'OMSA pour le renforcement des capacités, à savoir le Processus PVS.

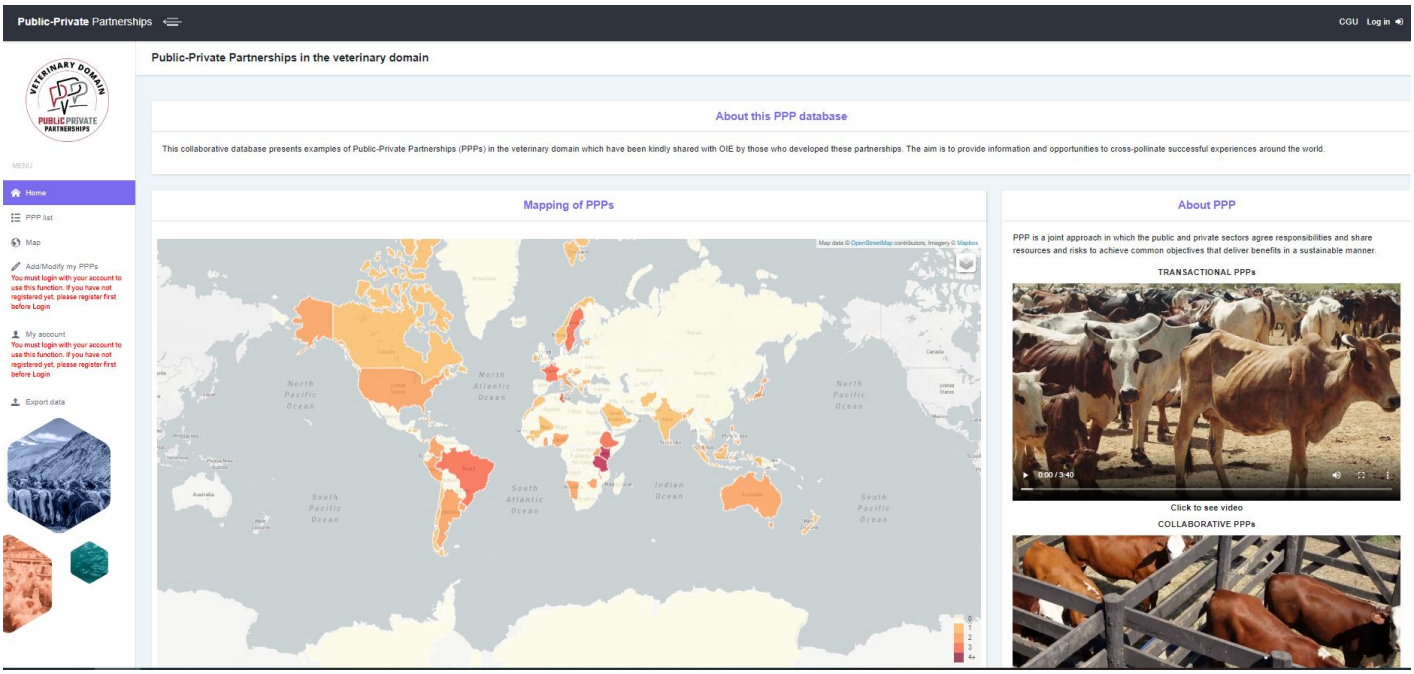

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3391

AUTOUR DU MONDE

SUCCÈS

La base de données de l'OMSA sur les partenariats public/privé

Un recueil de réussites exemplaires dans le domaine vétérinaire

RÉSUMÉ

L'OMSA a élaboré une base de données, libre d'accès, sur les partenariats public/privé, la première dans son genre. Elle devrait intéresser toutes les parties prenantes qui s'efforcent de promouvoir des Services vétérinaires de qualité dans le monde.

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #domaine vétérinaire, #enseignement, #formation, #gestion des données, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #partenariat public/privé, #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Isabelle Dieuzy-Labaye [1] & Rahul Srivastava [2]*

(1) Partenariats public/privé, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : R. Srivastava.

© Getty Images

En appliquant la méthodologie d'évaluation et de mise en place des compétences au premier jour (AID-1C), les établissements d'enseignement vétérinaire du réseau d'Organismes statutaires vétérinaires de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (AVSBN) ont fait un grand pas vers l'objectif d'apporter les qualifications requises à leurs jeunes diplômés en vue d'assurer la prestation des services vétérinaires de base au niveau national. Conçue et mise au point par les directeurs du Programme de santé publique vétérinaire (VPH) de l'Université de l'Ohio (OSU), le Docteur Armando Hoet et la Docteure Amanda Berrian, cette méthodologie a été avalisée par la Représentation sous-régionale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) pour l'Asie du Sud-Est et par l'AVSBN en tant qu'outil important pour l'accréditation des établissements d'enseignement vétérinaire de la région.

En octobre 2022, les représentantes du programme de santé publique vétérinaire de l'OSU (Dre Amanda Berrian, directrice adjointe ; Dre Samantha Swisher, interne ; Dre Andrea Bessler, interne ; Dre Aminata Kalley, interne) ont animé des ateliers d'évaluation des programmes de formation dans trois établissements d'enseignement vétérinaire d'Asie du Sud-Est :

- Université Khon Kaen (KKU) (Thaïlande),
- Université royale d'agriculture (RUA) (Cambodge),
- Université des Philippines Los Baños (UPLB) (Philippines).

Ces ateliers, auxquels ont participé 213 évaluateurs et 39 observateurs de sept pays et de 41 établissements d'enseignement vétérinaire ont appliqué la méthodologie d'évaluation et de mise en place des compétences au premier jour (AID-1C) telle qu'elle a été élaborée dans le cadre du programme de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire avec l'Université de Gondar en Éthiopie, sous la conduite du directeur du Programme de santé publique vétérinaire de l'OSU, le Docteur Armando Hoet (2015–2022) [1]. Aujourd'hui, la méthodologie AID-1C est l'une des composantes de la Plateforme d'enseignement vétérinaire pour les compétences au premier jour (*Day-1 Platform for Veterinary Education*), un projet collaboratif mené avec le Centre de sécurité alimentaire et de santé publique (CFSPH) de l'Université d'État de l'Iowa et géré à l'OSU par la Docteure Amanda Berrian. Il s'agit d'une plateforme internet ouverte qui propose des contenus pédagogiques de grande qualité à l'intention des établissements d'enseignement vétérinaire des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

Évaluation et mise en place des « compétences au premier jour ». Le modèle AID-1C

Lors des ateliers d'évaluation des programmes d'enseignement, il a été demandé aux membres des facultés, aux jeunes diplômés, aux étudiants en formation, aux employeurs et à d'autres parties prenantes de l'établissement d'enseignement vétérinaire de fournir un certain nombre d'informations qui ont été évaluées au moyen de l'Outil d'évaluation en ligne. Cet Outil d'évaluation, conçu en suivant les Recommandations de l'OMSA sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire ainsi que les Lignes directrices de l'OMSA pour un Cursus de formation initiale vétérinaire, évalue 156 thématiques relevant de 19 compétences spécifiques et avancées en lien avec la santé publique vétérinaire et la médecine vétérinaire préventive. Les compétences mises en avant sont axées sur le rôle des vétérinaires en tant que partenaires à part entière de la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », qui vise à promouvoir la santé à l'interface entre les humains, les animaux, les plantes et l'environnement.

En Thaïlande (6–7 octobre), 81 participants, dont des représentants des parties prenantes des secteurs tant public que privé ont participé à l'évaluation du programme d'enseignement vétérinaire de la KKU. En outre, 21 observateurs d'autres établissements d'enseignement vétérinaire thaïlandais ou d'autres pays de la région (Laos, Vietnam) ont assisté à l'atelier afin de prendre connaissance de la méthodologie et de l'appliquer à leur propre institution dans un avenir proche. L'un des observateurs a formulé le commentaire suivant : « Cet atelier qui s'est déroulé à la KKU m'a éclairé et permis de mieux comprendre la méthode et les objectifs d'une évaluation, telle qu'elle pourrait aussi être réalisée dans mon institution afin de la développer ».

Aux Philippines (11–13 octobre), 79 personnes ont participé à l'évaluation du programme d'enseignement vétérinaire de l'UPLB. L'atelier s'est tenu à Manille ; outre les parties prenantes de l'UPLB, il a accueilli 18 observateurs venus d'autres institutions des Philippines, d'Indonésie et de Malaisie. Les participants ont commenté comme suit leur perception de cette activité :

- « L'événement dans son ensemble a été très instructif et nous a donné l'occasion de partager des idées et des connaissances avec nos collègues ».
- « L'atelier d'évaluation des programmes est très utile pour améliorer et actualiser un programme d'enseignement de la médecine vétérinaire. Si les modifications ou ajustements du programme se concrétisent, l'étudiant vétérinaire aura l'occasion de se confronter à la réalité du terrain ».

Participants et observateurs de l'atelier d'évaluation du programme d'enseignement de l'Université des Philippines Los Baños. © Fernando P. Micosa

Au Cambodge (11–13 octobre), 53 participants ont évalué le programme d'enseignement de la RUA. Afin de répondre aux besoins et aux préférences de l'institution chargée de la mise en œuvre, l'Outil d'évaluation a été traduit en langue

khmère et réalisé au moyen de formulaires papier (illustrés). Un participant à l'atelier de la RUA a commenté : « Cet atelier est vraiment bien fait et utile pour le développement des capacités de la médecine vétérinaire au Cambodge ».

Rencontre-débat avec des étudiants en formation à l'Université royale d'Agriculture (Cambodge) visant à recueillir leurs contributions. © Andrea Bessler

Parallèlement à ces ateliers d'évaluation accueillis par les établissements d'enseignement vétérinaire, l'équipe de l'OSU a organisé des rencontres-débat visant à recueillir des informations auprès des étudiants en dernière année. Cette activité a fait appel au même Outil d'évaluation mais dans une dynamique et sous un format différents afin de créer un environnement où les étudiants puissent débattre des thèmes examinés et demander des éclaircissements. Un étudiant a formulé le commentaire suivant : « C'était bien organisé et cela couvrait tous les sujets. J'ai dû réfléchir et évaluer en détail notre programme. Je pense que cette manifestation portera ses fruits »

Les données recueillies lors des ateliers sont actuellement analysées afin de déterminer les points forts et les lacunes potentielles des programmes par rapport aux recommandations de l'OMSA concernant les Compétences requises chez les jeunes diplômés. Chaque université recevra un rapport spécifique d'évaluation de son programme de formation, qui lui permettra de documenter l'étape suivante du processus AID-1C, en particulier la priorisation des interventions et l'élaboration d'un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés.

Outre sa contribution au processus d'examen des programmes d'enseignement, la Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Asie du Sud-Est a entériné l'Outil d'évaluation de l'OSU en tant que norme d'accréditation au sein du réseau AVSBN. Ces évaluations contribueront aux efforts d'harmonisation entre les États membres de l'ASEAN et faciliteront la mobilité des vétérinaires dans la région.

Le Docteur David Sherman, coordinateur du Programme de jumelages entre établissements d'enseignement vétérinaire au sein du Service du Renforcement des capacités de l'OMSA a indiqué qu'à ce jour, 12 projets de jumelage entre établissements vétérinaires soutenus par l'OMSA avaient été menés à bien. Tous ces projets ont généré des résultats tangibles aussi bien en termes de révision des programmes que de méthodologies pédagogiques. La réussite du projet de jumelage entre l'OSU et l'Université de Gondar est particulièrement remarquable [1]. Non seulement les objectifs escomptés par les deux partenaires en matière de réforme des programmes d'enseignement ont été atteints, mais aussi, grâce à l'engagement fort des acteurs clés en Éthiopie, toutes les facultés de médecine vétérinaire d'Éthiopie ont adopté les améliorations mises en œuvre à Gondar à la suite du jumelage. De plus, les outils d'évaluation

des programmes élaborés dans le cadre de ce projet sont désormais appliqués dans toute l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec la Représentation sous-régionale de l'OMSA à Bangkok. Aux yeux de l'OMSA, ce projet de jumelage est donc une grande réussite.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3390

AUTOUR DU MONDE

INITIATIVES DU RÉSEAU

Évaluation et mise en place des « compétences au premier jour » dans l'enseignement de la médecine vétérinaire

Une méthodologie évolutive et reproductible

RÉSUMÉ

La méthodologie AID-1C (évaluation et mise en place des « compétences au premier jour ») se base sur les recommandations de l'OMSA visant à s'assurer que les jeunes diplômés sortant des établissements d'enseignement vétérinaire sont en mesure d'améliorer la santé animale et publique, de garantir la sécurité sanitaire des aliments et de promouvoir la sécurité des mouvements et des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale. En octobre 2022, trois ateliers consacrés à cette méthodologie se sont tenus en Asie du Sud-Est, organisés par des universités partenaires.

MOTS-CLÉS

#Asie du Sud-Est, #Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), #enseignement, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Programme de jumelage de l'OMSA pour l'enseignement vétérinaire, #renforcement des capacités, #santé publique, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Samantha Swisher [(1)], Andrea Bessler [(1)], Aminata Kalley [(1)], Ivana Grozdic [(1)], Amanda Berrian [(1)]* & Armando E. Hoet [(1)]*

(1) Veterinary Public Health Program, College of Veterinary Medicine / College of Public Health, The Ohio State University, Columbus, Ohio (États-Unis d'Amérique).

* Contact auteurs : A. Berrian ; A.E. Hoet.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un

fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OMSA par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

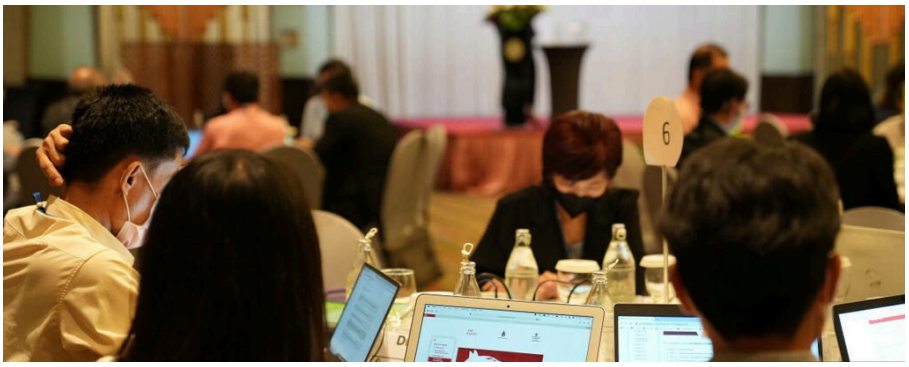

Participants de l'atelier d'évaluation du programme d'enseignement de l'Université Khon Kaen (Thaïlande) remplissant le formulaire de l'outil d'évaluation en ligne. © Université Khon Kaen (Thaïlande)

RÉFÉRENCES

1. Hoet A.E., Feyes E.E., Fentie T., Melaku A., Nigatu S., Tomasi S., Coniglio R., O'Quin J., Stull J.W., Gebreyes W. & Berrian A.M. (2020). – Development of an OIE harmonized Day 1 Competency-Based Veterinary School Curriculum in Ethiopia: A partnership model for curriculum evaluation and implementation. *J. Vet. Med. Educ.*, **47**, s1, 8–19. https://doi.org/10.3138/jvme-2019-0115.

Valoriser l'expertise des Centres collaborateurs de l'OMSA

Depuis 2018, les huit Centres collaborateurs pour la formation initiale et la formation continue de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) sont membres actifs de la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires. À ce titre, ils contribuent, par leur expertise pédagogique et méthodologique, à l'élaboration du Cadre de formation basé sur les compétences et à l'élaboration de l'approche de l'OMSA axée sur la qualité.

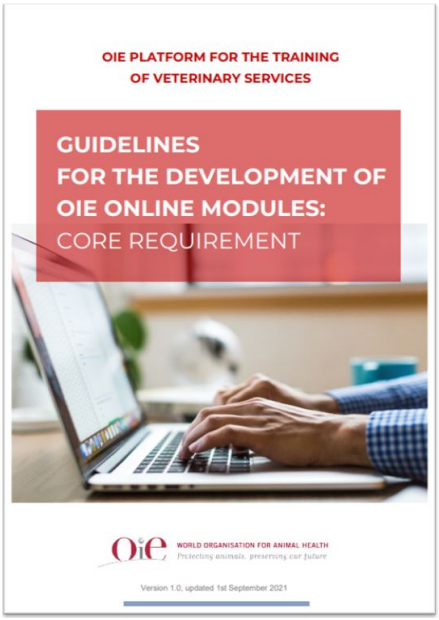

Dès le début, l'une des priorités de la Plateforme a été la conception de lignes directrices spécifiques visant à fixer des exigences élémentaires (voire, si nécessaire, des exigences plus poussées) pour chaque étape d'un cycle de formation en ligne : estimation des besoins en formation, conception, mise en œuvre et évaluation. Ces lignes directrices revêtent une importance stratégique car elles garantissent la qualité et la fiabilité du système de formation de l'OMSA. Les lignes directrices relatives aux exigences élémentaires pour la conception de modules d'apprentissage en ligne sont disponibles sur le Portail de formation de l'OMSA. Il est demandé à tous ceux qui dispensent une formation OMSA en ligne de suivre ces lignes directrices ; en outre, ceux qui délivrent de la formation continue (y compris les Membres de l'OMSA) sont invités à tenir compte de ces lignes directrices lors de la conception de leurs ressources en ligne.

Cette approche innovante constitue un modèle collaboratif gagnant-gagnant qui permet à ces centres d'excellence de jouer un rôle important dans l'élaboration de l'un des programmes phares de l'OMSA tout en permettant à l'Organisation de bénéficier d'une expertise et d'un savoir-faire de premier ordre. Sa cohérence avec les objectifs stratégiques du Système de formation de l'OMSA est garantie par un plan conjoint sur cinq ans qui est conforme au mandat des Centres collaborateurs et aux Orientations pour la gestion des réseaux de Centres collaborateurs.

Un réseau de réseaux, pour une offre de formation mondialisée

La Plateforme entend intégrer peu à peu les réseaux d'autres centres de référence afin de combiner les compétences méthodologiques des membres existants avec l'expertise scientifique et technique des autres réseaux de l'OMSA constitués. Notre ambition est de faire de la Plateforme un réseau de réseaux permettant aux centres de travailler ensemble et de valoriser toute leur expertise. La Plateforme entend intégrer peu à peu les autres réseaux de centres de référence de l'OMSA afin de combiner les compétences méthodologiques des membres existants avec leur expertise

scientifique et technique. Notre ambition est de faire de la Plateforme un réseau de réseaux permettant aux centres de travailler ensemble et de valoriser toute leur expertise. À plus long terme, il est envisagé qu'un programme de travail impliquant tous ces centres soit mis en place pour aider à atteindre les objectifs stratégiques du Système de formation de l'OMSA. Il est souhaitable que cette collaboration, bien que pilote, puisse inspirer d'autres approches innovantes en matière de gestion des Centres collaborateurs et Laboratoires de référence (et surtout de leurs réseaux) car ils constituent des entités clé du « système sciences » de l'OMSA.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3389

AUTOUR DU MONDE

INITIATIVES DU RÉSEAU

La Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires

Un mécanisme basé sur la collaboration avec les Centres collaborateurs

RÉSUMÉ

Depuis 2018, les Centres collaborateurs de l'OMSA pour la formation initiale et la formation continue sont au cœur de la réforme du Système de formation de l'OMSA. L'intégration progressive d'autres centres de référence au sein de la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires la dotera de moyens plus larges et plus solides pour assurer l'efficacité des processus d'apprentissage.

MOTS-CLÉS

#Centre collaborateur de l'OMSA, #cours en ligne, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Nadège Leboucq [(1)]* & Barbara Alessandrini [(1)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : N. Leboucq.

© Organisation mondiale de la santé animale/Cristian Rolando Navarro Monge

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale dévastatrice qui représente une menace pour les moyens de subsistance des éleveurs de moutons et de chèvres en Afrique, au Moyen-Orient et dans une grande partie de l'Asie. En 2015, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) a lancé conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) une initiative mondiale visant à éradiquer la PPR. La Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR appelle à l'éradication de la PPR à l'horizon 2030 et souligne l'importance d'avoir des Services vétérinaires robustes pour atteindre cet objectif.

Par le biais du Processus PVS, l'OMSA donne à ses Membres la possibilité d'évaluer leurs Services vétérinaires nationaux et de recenser leurs lacunes et points faibles. Les missions d'évaluation PVS constituent l'élément fondamental du Processus PVS. Elles consistent en une évaluation systématique des Services vétérinaires d'un pays, conduite par une équipe d'experts désignés à cet effet, à travers l'examen de 45 « compétences critiques » jugées indispensables à l'efficacité de ces Services.

Dans le cadre de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR, 32 de ces 45 compétences critiques ont été identifiées comme étant nécessaires à la maitrise efficace et à l'éradication de la PPR. Or l'outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT), élaboré pour la mise en œuvre concrète de la Stratégie, se base sur ces compétences pour aider les pays à déterminer à quel stade ils se situent dans leur avancée vers le statut indemne de PPR reconnu par l'OMSA.

Compte tenu de la synergie évidente entre l'évaluation PVS et l'évaluation PMAT, l'OMSA a proposé au Secrétariat conjoint FAO/OMSA pour la PPR d'envisager la conduite de missions d'évaluation PVS avec un contenu spécifique axé sur la PPR. Il s'agissait de permettre aux Membres de bénéficier d'évaluations PVS régulières tout en recevant une appréciation plus précise de leur niveau de préparation au regard des objectifs de contrôle et d'éradication de la PPR.

Huit missions pilotes avec un contenu spécifique axé sur la PPR ont été menées à bien entre 2017 et 2019 [1]. Ces missions ont donné satisfaction aux Membres bénéficiaires, qui ont pu acquérir une connaissance approfondie des liens entre les capacités des Services vétérinaires et leurs perspectives d'éradiquer avec succès une maladie transfrontalière et qui ont appris, parallèlement, à s'appuyer sur l'outil PMAT pour renforcer les capacités de leurs Services vétérinaires en matière de lutte contre la PPR.

Pendant la période d'interruption des missions PVS en raison de la pandémie de COVID-19, l'outil PMAT a été révisé et une nouvelle version en a été produite. Les missions PVS avec un contenu spécifique axé sur la PPR ont désormais repris ; trois missions ont été conduites en 2022, respectivement au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3388

AUTOUR DU MONDE

ACTIONS DE L'OMSA

Missions d'évaluation PVS intégrant un contenu spécifique sur la peste des

petits ruminants

Enseignements tirés des missions pilotes

RÉSUMÉ

Le Processus PVS de l'OMSA donne aux Membres la possibilité d'évaluer systématiquement leurs Services vétérinaires nationaux. En prévoyant des missions intégrant un contenu spécifique sur la peste des petits ruminants, l'OMSA aide ses Membres à faire le point sur leur niveau de préparation pour participer efficacement à l'éradication mondiale de cette maladie aux effets destructeurs.

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #peste des petits ruminants, #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #Services vétérinaires, #Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants.

AUTEURS

Susanne Münstermann [1] & David Sherman [2]*

(1) Consultante en santé animale, Berlin (Allemagne).
(2) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : D. Sherman.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OMSA par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

© Organisation mondiale de la santé animale/Fernando Principi

RÉFÉRENCES

1. Münstermann S. & Sherman D. (2022). – Lessons learned from WOAH missions to evaluate Performance of Veterinary Services with special emphasis on eradication of Peste des petits ruminants.

Nombre de Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) de la région Asie–Pacifique sont insuffisamment dotés en matière de systèmes de planification des ressources humaines dans le domaine vétérinaire. Cette situation prive les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires d'un environnement professionnel favorable leur permettant de réaliser tout leur potentiel dans l'exercice de leurs fonctions. Une enquête a révélé que 41 % seulement des Membres interrogés évaluent régulièrement leurs besoins en ressources humaines dans le domaine vétérinaire, alors même que 73 % des pays répondants ont déclaré manquer de personnels suffisants au sein de leurs Services vétérinaires nationaux [1].

Quels sont donc les éléments qui concourent à créer un environnement positif et propice pour les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires ? On peut notamment citer l'existence d'une législation complète couvrant la pratique vétérinaire, une réglementation de ces professions (souvent par le biais d'un organisme statutaire vétérinaire), une offre de formation agréée et efficace basée sur les compétences, ainsi qu'une bonne coordination et communication entre les parties prenantes. Ces éléments contribuent aussi à s'assurer que les paraprofessionnels vétérinaires – qui représentent parfois plus de la moitié des effectifs dans le domaine vétérinaire (Fig. 1) et remplissent des fonctions très diverses en matière de santé et de production animales, de santé publique vétérinaire et de diagnostic de laboratoire (Fig. 2) – sont correctement intégrés au sein des ressources humaines du secteur.

Figure 1. Ratio de paraprofessionnels vétérinaires et de vétérinaires impliqués dans les activités de santé animale. Graphique conçu par le Dr Miftaful Barbaruah à partir de données de WAHIS.

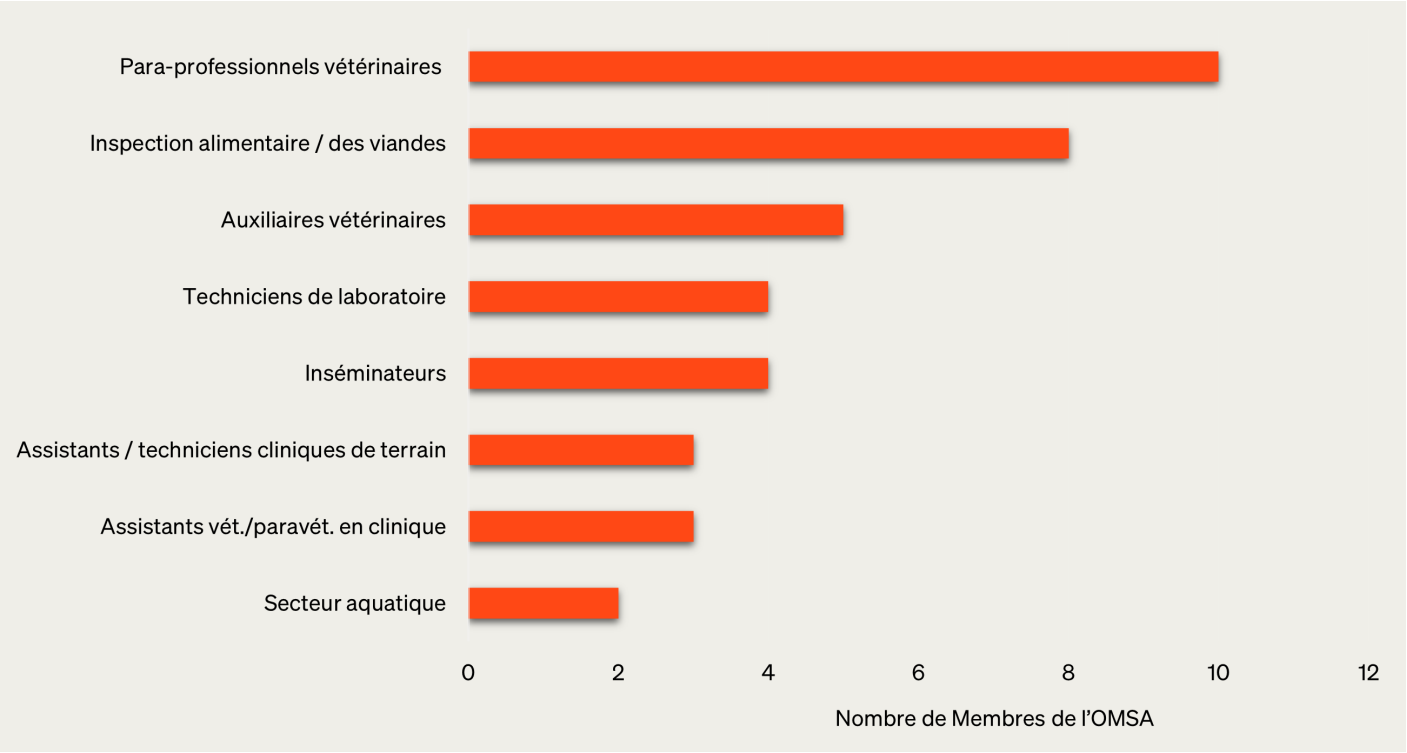

Figure 2. Principales catégories de paraprofessionnels vétérinaires dans la région Asie-Pacifique, d'après l'enquête conduite en 2018 par l'Organisation mondiale de la santé animale

En juin et juillet 2021, un atelier régional virtuel de sensibilisation organisé à l'intention des Membres de la région Asie–Pacifique a été consacré au développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire de la région, au rôle des paraprofessionnels vétérinaires au sein des Services vétérinaires et au soutien apporté par l'OMSA à ses Membres par le biais du Processus PVS. Au total, 230 personnes de 28 Membres et organisations ont participé à l'atelier ; nombre d'entre elles ont manifesté leur intérêt pour les activités de suivi, dont l'organisation d'ateliers nationaux sur le développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire, l'évaluation des effectifs et la révision du programme de formation des paraprofessionnels vétérinaires [2, 3].

« Le Bhoutan est un pays montagneux où la prestation de services vétérinaires est parfois difficile, surtout dans les zones les plus reculées. Nous avons donc conçu des modules de formation destinés aux paraprofessionnels vétérinaires et aux auxiliaires communautaires de santé animale. L'atelier régional de l'OMSA a permis de prendre conscience de la diversité des rôles joués par les Services vétérinaires et de l'importance de se doter d'une législation appropriée afin de promouvoir une participation fructueuse et durable des paraprofessionnels vétérinaires ; la nécessité d'évaluer les capacités de notre centre de formation des paraprofessionnels vétérinaires a également été mise en évidence à cette occasion. À la suite de cet atelier, nous avons lancé un processus de consultations auprès des parties prenantes au niveau national et présenté une déclaration de manifestation d'intérêt afin de bénéficier du soutien de l'OMSA ».
Un participant du Bhoutan

Les recommandations formulées lors de cet atelier viendront en appui des Membres en les aidant à définir les priorités stratégiques et à concevoir des plans d'action visant à mettre en place des ressources humaines plus résilientes dans le domaine vétérinaire [3].

Une nouvelle vidéo de sensibilisation a été réalisée sur le sujet, afin de présenter aux parties intéressées le programme de l'OMSA pour le développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3387

AUTOUR DU MONDE

ACTIONS DE L'OMSA

Développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire dans la région Asie-Pacifique

RÉSUMÉ

Un atelier régional virtuel de sensibilisation sur les ressources humaines du domaine vétérinaire et les paraprofessionnels vétérinaires a été organisé en 2021 dans la région Asie–Pacifique. Il avait pour objet de promouvoir le développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire et de sensibiliser au rôle des paraprofessionnels vétérinaires au sein des Services vétérinaires de la région ainsi qu'au soutien apporté par l'OMSA à ses Membres par le biais du Processus PVS. Les recommandations formulées lors de cet atelier contribueront à définir les priorités stratégiques et à concevoir des plans d'action afin de mettre en place dans la région des ressources humaines plus résilientes dans le domaine vétérinaire.

MOTS-CLÉS

#Asie, #législation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #recommandation, #renforcement des capacités, #résilience, #ressources humaines vétérinaires, #Services vétérinaires.

AUTEURS

Maho Urabe [(1)]*, Sonia Fèvre [(2)], Pasang Tshering [(3)], Pennapa Matayompong [(4)] & David Sherman [(2)]

(1) Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(2) Capacity-Building Department, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(3) Consultant, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).
(4) Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : M. Urabe.

© Organisation mondiale de la santé animale/Gurung Bhakta Bdr

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) & Barbaruah M. (2021). – Report of the pre-workshop veterinary workforce survey, July 2021.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – OIE Regional Awareness-Raising Workshops on the Veterinary Workforce and VPPs in Asia and the Pacific. Report, 10, 15, 22, 29 June, 6 July 2021/Virtual.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). – Recommendations on Veterinary Workforce Development in the Asia Pacific region issued at from the OIE Regional Virtual Awareness-Raising Workshop on Veterinary Workforce and VPPs in Asia and the Pacific, 6 July 2021.

Cet article présente les principaux résultats d'une évaluation des législations nationales réglementant les professions vétérinaires en Afrique, conduite pour clarifier le contexte légal entourant la réglementation de l'activité des para-professionnels vétérinaires.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) est consciente du fait que les dotations en personnel des Services vétérinaires nationaux de ses Membres font appel non seulement aux vétérinaires, mais aussi aux para-professionnels vétérinaires. La composition des personnels vétérinaires pouvant varier considérablement d'un pays ou d'une région à l'autre, l'OMSA considère qu'il appartient à chaque pays de réglementer la formation, la qualification, les prérogatives et l'éthique professionnelle de ces personnels, et ce pour toutes les catégories relevant du domaine vétérinaire. Cela suppose de mettre en place un cadre légal réglementant la pratique vétérinaire, sous forme, par exemple, d'une loi sur l'exercice des professions vétérinaires précisant les conditions d'agrément des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires.

En Afrique, le nombre de para-professionnels vétérinaires est proportionnellement très élevé par rapport à celui des vétérinaires diplômés. Dans le cadre de son Programme de développement des ressources humaines dans le domaine vétérinaire, l'OMSA a examiné la législation vétérinaire des pays de la région afin de déterminer dans quelle mesure le cadre légal réglementant l'exercice des professions de vétérinaire et de para-professionnel vétérinaire est conforme aux recommandations. Cinquante des 54 Membres de l'OMSA en Afrique ont accepté de communiquer leurs textes de loi applicables à la pratique vétérinaire afin qu'ils soient évalués au regard d'une série de critères essentiels mentionnés dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, compte tenu de l'importance de ces éléments pour une réglementation appropriée des professions vétérinaires.

Il ressort de cet examen que les pays d'Afrique sont généralement conscients de l'importance de réglementer les professions du domaine vétérinaire, puisque 40 des 50 pays répondants sont dotés d'une législation réglementant ces professions (Figure 1). En outre, 98 % des pays répondants dotés d'une législation vétérinaire ont aussi prévu une base légale pour la création d'un organisme statutaire vétérinaire chargé de réglementer les professions vétérinaires, et 92 % d'entre eux ont déjà institué un tel organisme. Toutefois, les résultats montrent aussi que la catégorie des para-professionnels est faiblement réglementée en Afrique, comparativement à celle des vétérinaires (Figure 2). Il convient de noter que parmi les 39 pays ayant prévu une base légale pour la création d'un organisme statutaire vétérinaire, seulement 12 pays (30 %) ont également envisagé de donner à cet organisme la capacité de réglementer les conditions d'exercice des para-professionnels vétérinaires, en plus de celles des vétérinaires.

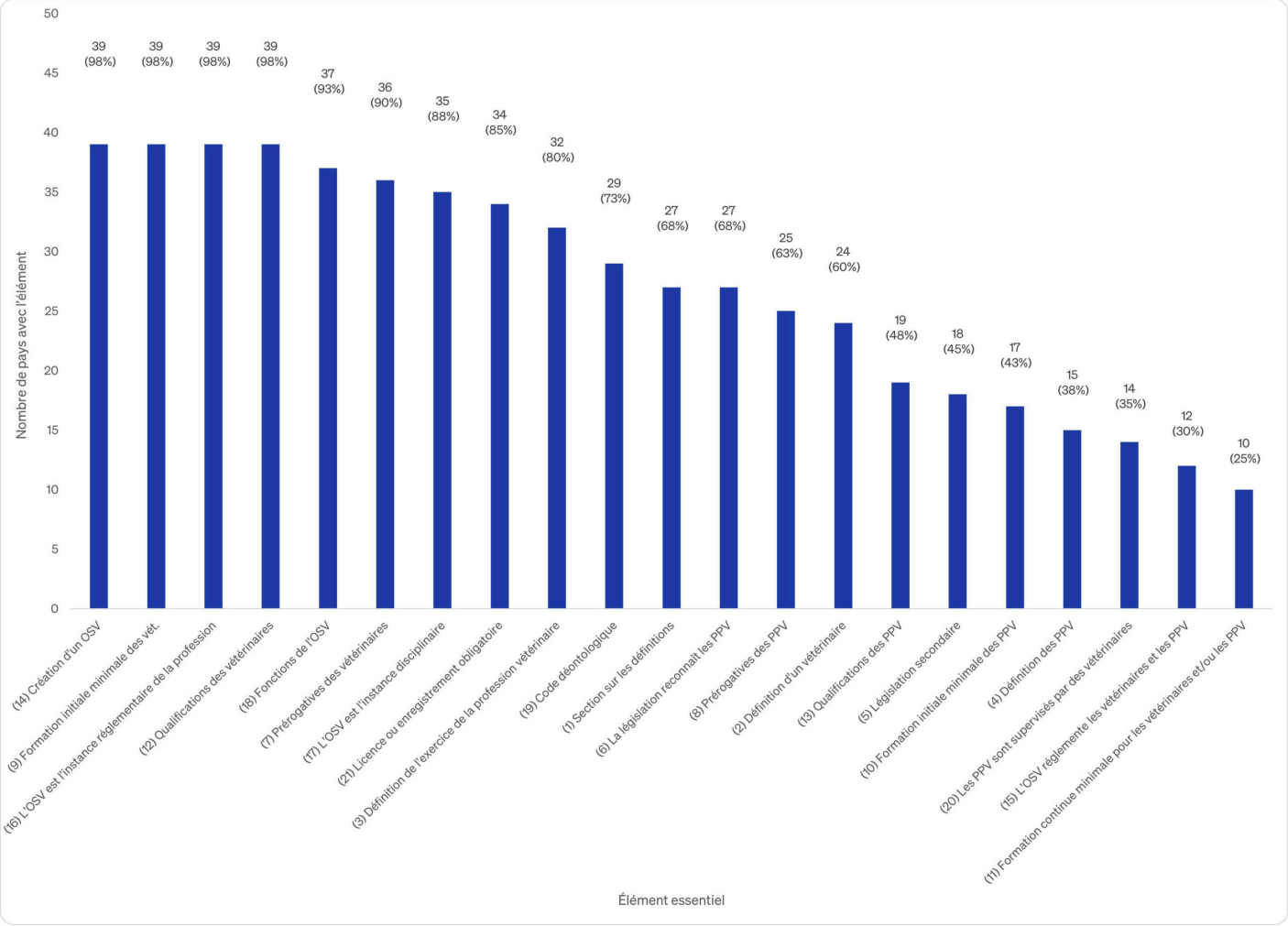

Fig. 1. Nombre (et pourcentage) de pays dotés d'une législation couvrant l'élément considéré, parmi les 40 pays répondants dotés d'une législation.

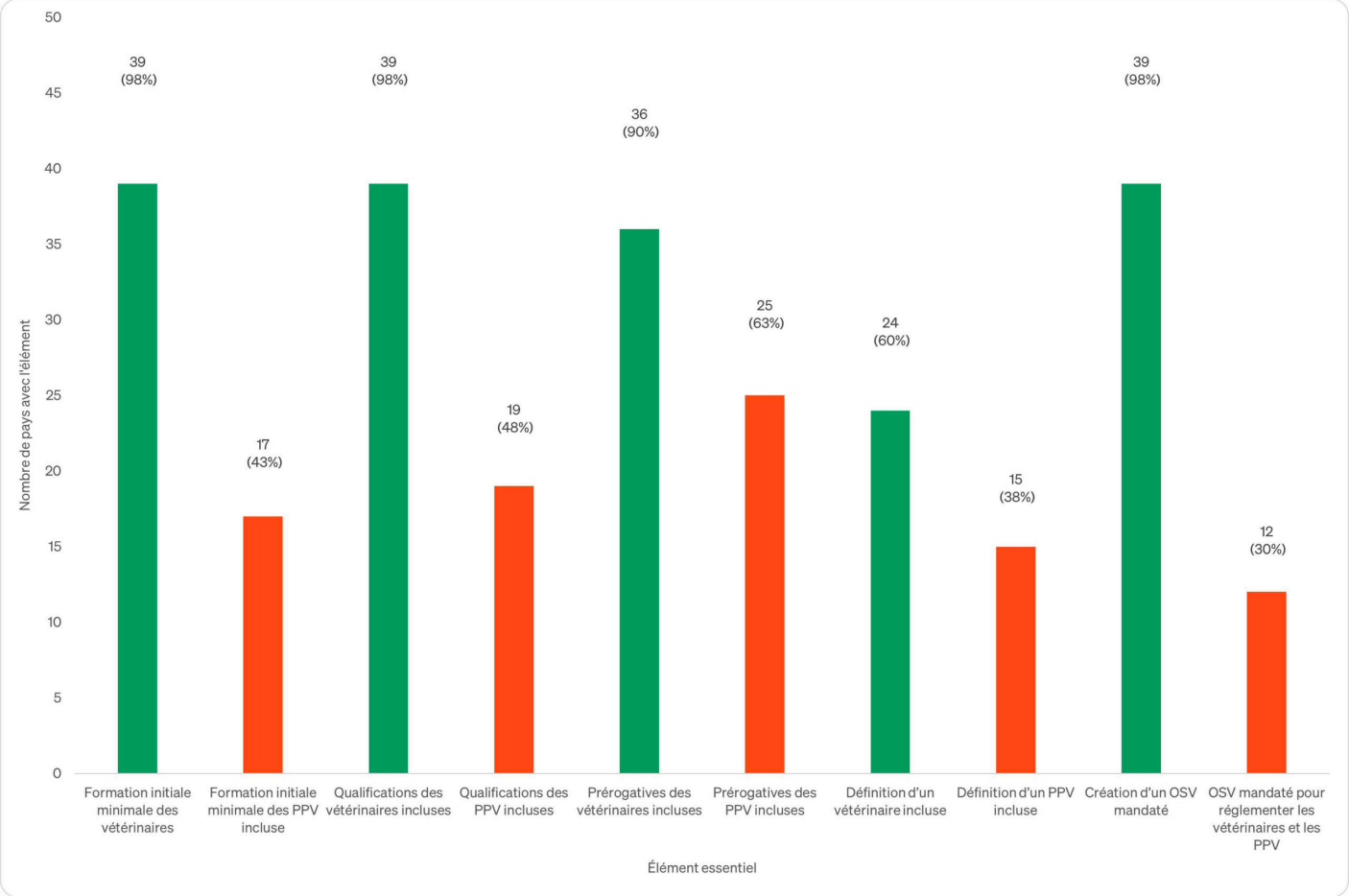

Fig. 2. Nombre (et pourcentage) de pays dotés d'une législation couvrant l'élément considéré, respectivement pour les vétérinaires (vert) et pour les para-professionnels vétérinaires (orange), et nombre (et pourcentage) de pays ayant une base légale pour la création d'un organisme statutaire vétérinaire (OSV), par rapport au nombre (et pourcentage) de pays ayant un OSV déjà en place qui réglemente les conditions d'exercice des professions de vétérinaire et de para-professionnel vétérinaire, parmi les 40 pays répondants dotés d'une législation.

Ainsi, en matière de législation vétérinaire, les pays d'Afrique devraient s'attacher à mieux réglementer les conditions d'exercice des para-professionnels vétérinaires, puisque ceux-ci représentent une part importante des effectifs du domaine vétérinaire de la région. L'existence d'une base légale solide applicable aux para-professionnels vétérinaires et encadrant leur formation, leurs qualifications, leurs prérogatives, la réglementation de leur pratique et leur éthique professionnelle contribuera à une meilleure reconnaissance de leur rôle au sein des Services vétérinaires nationaux et permettra d'améliorer la qualité de leurs prestations. Grâce à son Programme d'appui à la législation vétérinaire dans le cadre du Processus PVS, l'OMSA est en mesure d'aider ses Membres à recenser les lacunes de leur législation et à élaborer de nouveaux textes de loi pour y remédier.

Déclaration conjointe du Docteur Kobedi Segale, Registraire du Conseil de l'Ordre des vétérinaires du Botswana, et du Docteur Kefentse Motshegwa, Directeur adjoint du Département des Services vétérinaires du Botswana et chef de projet désigné pour la mise en œuvre de l'accord relatif à la législation vétérinaire conclu avec l'OMSA entre le 26 août 2019 et le 25 mai 2021

Loi du Botswana fixant le cadre d'exercice de la médecine vétérinaire

1. L'amendement proposé à la Loi fixant le cadre d'exercice de la médecine vétérinaire comblera les lacunes de la réglementation de la pratique vétérinaire, afin de l'aligner aux normes internationales et de répondre aux besoins actuels et futurs du pays.
2. La loi telle qu'amendée prévoit les dispositions suivantes, sans s'y limiter :

1.
   1. Réglementation de l'ensemble des professions du domaine vétérinaire, y compris les para-professionnels vétérinaires et les vétérinaires spécialistes
   2. Définition des normes minimales en matière de formation continue
   3. Élaboration d'un code déontologique et délimitation du champ de l'exercice professionnel
   4. Clarification des critères de nomination des membres du Conseil de l'Ordre des vétérinaires
   5. Mise en place du Secrétariat
   6. Pouvoirs des membres du Conseil en matière d'accès et d'inspection dans les établissements afin de faire appliquer la loi
   7. Mise en place de partenariats à des fins de collaboration
   8. Compétence accordée au Conseil pour instruire d'office les plaintes enregistrées afin de faciliter l'application de la loi.

Programme d'appui à la législation vétérinaire

1. Après des années de réflexion sans réelles avancées, l'accord sur le programme d'appui à la législation vétérinaire a créé la dynamique nécessaire pour réviser la Loi fixant le cadre d'exercice de la médecine vétérinaire afin de l'aligner aux normes internationales et de répondre aux besoins actuels et futurs du pays.
2. Grâce à cet accord, le Département des Services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture a pu présenter des arguments en faveur du lancement d'un mécanisme de révision de la législation vétérinaire.

https://doi.org/10.20506/bull.2023.1.3386

AUTOUR DU MONDE

ACTIONS DE L'OMSA

La réglementation des professions vétérinaires en Afrique

Examen de la législation

RÉSUMÉ

Il ressort de l'examen de la législation réglementant la profession vétérinaire dans 50 pays d'Afrique que la catégorie des para-professionnels vétérinaires, bien que prépondérante dans la région, est généralement sous-représentée dans les législations nationales et donc faiblement réglementée comparativement à celle des vétérinaires.

MOTS-CLÉS

#Afrique, #législation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #organisme statutaire vétérinaire, #para-professionnel vétérinaire, #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires, #Services vétérinaires, #*Veterinary Legislation Support Programme* (VLSP).

AUTEURS

Kelsey Galantich [(1)]* & David Sherman [(1)]

(1) Service du Renforcement des capacités, Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

* Contact auteurs : K. Galantich.

© Organisation mondiale de santé animale/Adebayo (née Okeowo) Aminat

Les ateliers nationaux de liaison RSI/PVS sont organisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) et rassemblent sur trois jours entre 50 et 80 participants de la santé publique et des services zoosanitaires.

L'objectif de ces ateliers est d'analyser et d'améliorer la collaboration entre les deux secteurs, en matière de prévention, de détection et de réponse aux zoonoses et autres problèmes sanitaires à l'interface entre les animaux et les humains (sécurité sanitaire des aliments, sécurité alimentaire, résistance aux agents antimicrobiens).

[Accéder au portail des ateliers de liaison RSI/PVS sur le site extranet de l'OMS (en anglais)]

RESSOURCES

RESSOURCES EXTERNES

Ateliers nationaux de liaison RSI/PVS

MOTS-CLÉS

#atelier, #Atelier national de liaison RSI/PVS, #coopération, #domaine vétérinaire, #Organisation mondiale de la santé (OMS), #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Processus PVS de l'OMSA, #Règlement sanitaire international (RSI) (2005), #renforcement des capacités, #résistance aux antimicrobiens, #santé publique, #sécurité alimentaire, #sécurité sanitaire des aliments, #Services vétérinaires, #Tripartite (FAO/OMSA/OMS), #Une seule santé, #zoonose.

[Élaboration d'un programme d'études vétérinaires en Éthiopie reposant sur les compétences « au premier jour », harmonisé par l'OIE : modèle de partenariat pour l'évaluation et la mise en œuvre du programme]

Auteurs : Armando E. Hoet, Emily E. Feyes, Tsegaw Fentie, Achenef Melaku, Seleshe Nigatu, Suzanne Tomasi, Ross Coniglio, Jeanette O'Quin, Jason W. Stull, Wondwossen Gebreyes & Amanda M. Berrian

En anglais

Journal of Veterinary Medical Education
Volume 47, numéro s1, pp. 8-19

Septembre 2020

La Faculté de médecine vétérinaire et des sciences animales de l'Université de Gondar (Éthiopie) et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de l'Ohio (États-Unis d'Amérique) ont mis au point une méthodologie objective pour évaluer les programmes d'enseignement vétérinaire et appliquer les changements appropriés afin que les programmes soient harmonisés par rapport aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) et correspondent aux besoins et à la réalité de Gondar et de l'Éthiopie en général. Le présent article décrit cette méthodologie, développée avec le concours du Programme de jumelage de l'OMSA pour l'enseignement vétérinaire, avec le souhait qu'elle soit appliquée par d'autres pays désireux d'améliorer leurs Services vétérinaires grâce à l'amélioration des programmes d'enseignement en faculté.

[Lire l'article]

RESSOURCES

RESSOURCES EXTERNES

Development of an OIE harmonized Day 1 Competency-based Veterinary School Curriculum in Ethiopia: A partnership model for curriculum evaluation and implementation

MOTS-CLÉS

#domaine vétérinaire, #enseignement, #Éthiopie, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Programme de jumelage de l'OMSA pour l'enseignement vétérinaire, #renforcement des capacités.

INSTITUTIONAL POLICY

Development of an OIE Harmonized Day 1 Competency-Based Veterinary School Curriculum in Ethiopia: A Partnership Model for Curriculum Evaluation and Implementation

Armando E. Hoet ■ Emily E. Feyes ■ Tsegaw Fentie ■ Achenef Melaku ■ Seleshe Nigatu ■ Suzanne Tomasi ■ Ross Corniglio ■ Jeanette O'Quin ■ Jason W. Stull ■ Wondwossen Gebreyes ■ Amanda M. Berrian

ABSTRACT

The University of Gondar College of Veterinary Medicine and Animal Sciences (UoG-CVMAS) and the Ohio State University College of Veterinary Medicine (OSU-CVM) developed an objective methodology to assess the curriculum of veterinary institutions and implement changes to create a curriculum that is harmonized with OIE standards while also covering the needs and realities of Gondar and Ethiopia. The process, developed under the sponsorship of the World Organisation for Animal Health (OIE) Veterinary Education Twinning Programme, is outlined in this article with the hope that it can be applied by other countries wishing to improve national veterinary services (VS) through the improvement of their academic programs. The plan created by the UoG-OSU Twinning team consisted of an in-depth curriculum assessment and development process, which entailed three consecutive stages. Stage 1 (Curriculum Assessment) included the design and development of an Evaluation Tool for OIE Day 1 Graduating Veterinarian Competencies in recent graduates and the mapping and evaluation of the current UoG-CVMAS curriculum based on the OIE Veterinary Education Core Curriculum. Stage 2 (Curriculum Development) consisted of the identification and prioritization of possible solutions to address identified curriculum gaps as well as the development of an action plan to revise and update the curriculum. Finally, Stage 3 (Curriculum Implementation) focused on the process to launch the new curriculum. In September 2017, 53 first-year students started the professional program at the UoG-CVMAS as the first cohort to be accepted into the newly developed OIE Harmonized Curriculum, the first of its kind in Africa.

Key words: curriculum assessment, curriculum evaluation, veterinary curriculum, OIE Day 1 Competencies, curriculum development, OIE curriculum

INTRODUCTION

Veterinary services are indispensable to the health and well-being of animals, humans, and agricultural economies worldwide. The delivery of these services is increasingly accepted as a global public good that has increased awareness and scrutiny of the veterinary profession and veterinary training programs. Low- and middle-income countries have the greatest burden of disease and also the lowest level of disease management resources and skills. Recognizing this paradox, several international organizations have undertaken efforts to enhance veterinary education worldwide. These efforts, many of which have specifically targeted Africa,[1] strive to develop and implement gold standard veterinary competencies to enable recognition around the world.[2]

Organizations, such as the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the World Bank, and the World Organisation for Animal Health (OIE), have taken the lead in updating and harmonizing veterinary curricula across Member Countries. Recognizing the global threat of emerging infectious diseases, antimicrobial resistance, and pandemic zoonoses, many recent initiatives have followed a "One Health" approach to develop and implement best practices in veterinary higher education including multiple countries in Africa.[3–5] Additionally, a partnership model between developed and developing countries has increasingly been used for mutual benefit to all involved institutions.[6,7]

In 2013, the OIE created its Veterinary Education Twinning Programme (the "Twinning Programme") to achieve a more

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale & l'Organisation mondiale de la santé

2019

166 pages
ISBN 978-92-95115-22-4

Une collaboration multidisciplinaire et multisectorielle, reposant sur une approche « Une seule santé », est nécessaire pour préparer, détecter, évaluer et lutter efficacement contre les zoonoses émergentes ou endémiques.

Cependant, les évaluations externes et internes des systèmes de santé continuent d'identifier des lacunes majeures dans la capacité à mettre en œuvre une collaboration multisectorielle et multidisciplinaire au sein de plusieurs pays et entre eux. Par conséquent, ces pays sollicitent le soutien de l'Alliance tripartite [(1)] pour combler ces lacunes. Ce guide répond précisément à ces demandes.

---

(1) La Tripartite se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

[Accéder au document]

RESSOURCES

RESSOURCES CONJOINTES

Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une seule santé »

MOTS-CLÉS

#évaluation des risques, #Guide tripartite de lutte contre les zoonoses, #lutte contre les maladies, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #résistance aux antimicrobiens, #santé publique, #sécurité sanitaire des aliments, #Tripartite (FAO/OMSA/OMS), #Une seule santé, #zoonose, #zoonose émergente.

Un guide tripartite
pour la gestion des zoonoses
à travers l'approche multisectorielle
«Une seule santé»

Cette base de données collaborative présente des exemples de partenariats public/privé (PPP) dans le domaine vétérinaire qui ont été partagés avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) par ceux qui ont développé ces partenariats.

[Accéder à la base de données]

Plus d'informations

RESSOURCES

RESSOURCES CONJOINTES

La base de données de l'OMSA sur les partenariats public/privé

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #domaine vétérinaire, #enseignement, #formation, #gestion des données, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #partenariat public/privé, #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

Le portail SPH est une plateforme numérique interactive qui facilite le partage et l'échange d'informations sur les investissements, les activités et les capacités multisectorielles en matière de sécurité sanitaire à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

[Accéder au portail SPH sur le site extranet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (en anglais)]

RESSOURCES

RESSOURCES EXTERNES

Portail du Partenariat stratégique pour la sécurité sanitaire et la préparation à l'urgence (portail SPH)

MOTS-CLÉS

#Atelier national RSI–PVS, #Organisation mondiale de la santé (OMS), #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #santé publique, #Une seule santé.

La Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) a créé une vidéo d'information à l'intention du personnel des services vétérinaires et autres parties prenantes, afin d'expliquer la nécessité de planifier et de développer les ressources humaines vétérinaires.

Cette vidéo (en anglais) s'est inspirée d'ateliers régionaux sur les ressources humaines vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires et elle comprend des déclarations émanant de confrères reconnus.

RESSOURCES

RESSOURCES DE L'OMSA

Veterinary workforce development: Strengthening national Veterinary Services

Vidéo

MOTS-CLÉS

#Asie, #Asie du Sud-Est, #législation, #Processus PVS de l'OMSA, #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires, #Services vétérinaires.

[Lignes directrices pour la conception de modules de formation en ligne : exigences élémentaires]

Publié par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE)

En anglais
Version 1.0. Mise à jour 1er septembre 2021

Avec le soutien de ses Centres collaborateurs pour la formation initiale et la formation continue, l'OMSA a produit ses premières lignes directrices pour la formation. L'objectif premier de ces lignes directrices est de fournir à la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires un cadre pour l'élaboration de modules de formation en ligne. Elles peuvent également être utilisées par tout prestataire d'enseignement ou par tout pays pour développer ses propres modules de formation en ligne.

[Télécharger le document]

RESSOURCES

RESSOURCES DE L'OMSA

Guidelines for the development of OIE online modules: core requirement

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #formation, #lignes directrices, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #Services vétérinaires.

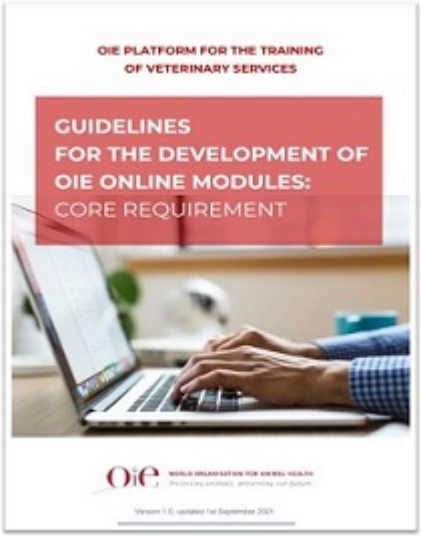

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) promeut fortement l'enseignement – initial et continu – comme l'un des fondements de Services vétérinaires durables. L'enseignement doit fournir aux Services vétérinaires les connaissances, les valeurs, les aptitudes, les compétences et les perspectives pour mettre en œuvre leurs fonctions conformément aux Codes de l'OMSA. Il doit être interdisciplinaire, intégrant des concepts et des outils analytiques provenant de diverses disciplines, et il doit s'adapter aux exigences sociétales et au développement durable.

Dans le cadre de son Septième Plan stratégique, l'OMSA a décidé de rénover son système de formation conformément à ses objectifs stratégiques de gestion des données et de renforcement des capacités des Services vétérinaires.

Le Portail de formation de l'OMSA, outil informatique complémentaire de la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services vétérinaires, jouera un rôle déterminant dans la rénovation majeure engagée par l'OMSA concernant la manière dont elle dispense des formations à ses Membres. Ce portail de formation :

- Concernera non seulement la notification des maladies, mais également tous les sujets abordés dans les *Codes* de l'OMSA, pour soutenir leur application
- Apportera son soutien aux formations à distance et en présentiel
- Servira de dépositaire pour le matériel et les ressources de formation pour différents publics et objectifs (expertise, rapports de déclaration, statistiques, etc).

RESSOURCES

RESSOURCES DE L'OMSA

Le portail de formation de l'OMSA

MOTS-CLÉS

#cours en ligne, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

https://training.woah.org/

Formation continue et renforcement des capacités dans le domaine vétérinaire

- **Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ)**

38, avenue Charles Nicolle
Cité Mahrajène 1082
Tunis
TUNISIE
Tél. +216 71 84 97 90 / +216 71 84 98 12
Courriel : bo.cnvz@iresa.agrinet.tn
Site web : http://cnvz.agrinet.tn

Compétences vétérinaires au premier jour et formation continue

- **Center for Food Security and Public Health**

2160 College of Veterinary Medicine
Iowa State University
Ames, Iowa, 50011-1250
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. +1 515 294 71 89 / +1 515 294 84 59
Courriel : cfsph@iastate.edu; jaroth@iastate.edu
Site web : https://www.cfsph.iastate.edu/

Formation des vétérinaires officiels (Afrique)

- **École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV)**

BP 5077
Dakar
SÉNÉGAL
Tél. +221 33 865 10 08
Courriel : directioneismv@hotmail.com; rianatoub@yahoo.fr
Site web : https://www.eismv.org/

Formation des vétérinaires officiels (Europe)

- **École interne de VetAgro Sup**

École nationale des Services vétérinaires
1, avenue Bourgelat
69280 Marcy-l'Étoile
FRANCE
Tél. +33 (0)4 78 87 25 46
Courriel : nathalie.guerson@vetagro-sup.fr
Site web : https://ensv-fvi.fr/

Formation des Services vétérinaires

- **Centro Buenos Aires para la Capacitación de los Servicios Veterinarios**

Av. Paseo Colón 367, Piso 4.º
CP: ACD1063.
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
ARGENTINE
Tél. +54 11 4121 5340 / +54-11 4121 5402
Courriel : mramos@senasa.gob.ar

Renforcement des capacités des Services vétérinaires (Amériques)

- **Center for Animal Health and Food Safety**

University of Minnesota
136 Andrew Boss Laboratory
1354 Eckles Avenue
St Paul, Minnesota 55108
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. +1 612 625 87 09
Courriel : aperez@umn.edu; cahfs@umn.edu
Site web : https://cahfs.umn.edu/

Renforcement des capacités des Services vétérinaires (Asie, Extrême-Orient et Océanie)

- **Veterinary Public Health and Food Safety Centre for Asia Pacific**

Faculty of Veterinary Medicine
Chiang Mai University
Muang District, Chiang Mai 50100
THAÏLANDE
Tél. +66 53 94 80 73
Courriel : dean.vet@cmu.ac.th; vphcap@cmu.ac.th
Site web : https://vphcap.vet.cmu.ac.th/

- **Division of International Livestock Cooperation**

Department of Livestock Development
69/1 Phaya Thai Road
Ratchathewi
Bangkok 10400
THAÏLANDE
Tél. +66 26 53 44 44
Courriel : inter_livestock@dld.go.th
Site web : https://dld.go.th/

Formation vétérinaire et renforcement des capacités

- **Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise (IZSAM)**

Via Campo Boario
64100 Teramo
ITALIE
Tél. +39 0861 33 27 22
Courriel : s.dalbenzio@izs.it
Site web : https://www.izs.it/IZS/

Plus d'informations sur les Centres collaborateurs de l'OMSA

RESSOURCES

RESSOURCES DE L'OMSA

Centres collaborateurs de l'OMSA pour la formation initiale et la formation continue

Liste des Centres

MOTS-CLÉS

#Centre collaborateur de l'OMSA, #centre de référence, #coopération, #enseignement, #formation, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #renforcement des capacités.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) a produit les documents suivants pour aider ses Membres à dispenser un enseignement vétérinaire et paravétérinaire de haute qualité :

Recommandations de l'OMSA sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire

Ces recommandations fournissent un aperçu des compétences nécessaires pour l'entrée en fonction des vétérinaires nouvellement diplômés dans les Services vétérinaires nationaux (poste junior).

Lignes directrices de l'OMSA pour le cursus de formation initiale vétérinaire

Ces lignes directrices constituent un outil pour les établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) des Membres de l'OMSA pour l'élaboration d'un cursus vétérinaire garantissant les compétences nécessaires.

Guide de l'OMSA pour le jumelage d'établissements d'enseignement vétérinaire

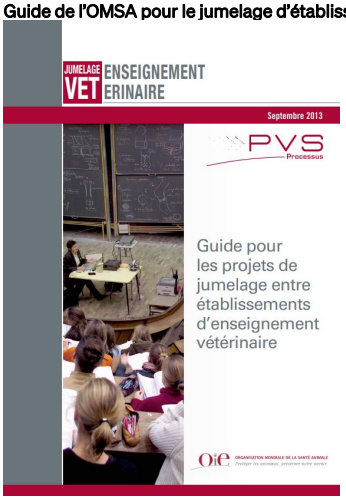

L'OMSA a développé un Programme de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire (EEV), donnant ainsi la possibilité à un EEV « bénéficiaire » qui souhaite améliorer ses performances, de collaborer avec un EEV « tuteur » dans le cadre d'un partenariat formalisé visant à atteindre, avec l'aide de l'OMSA, des objectifs de renforcement des capacités spécifiques et prédéfinis en matière d'enseignement vétérinaire (dont l'élaboration du cursus).

Recommandations de l'OMSA sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires

Lignes directrices de l'OMSA pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires

Guide de l'OMSA relatif aux projets de jumelage d'Organismes statutaires vétérinaires

Un programme de jumelage d'Organismes Statutaires Vétérinaires (OSV) a été mis en place pour permettre à un OSV « bénéficiaire » qui souhaite améliorer ses performances, de collaborer avec un OSV « tuteur » dans le cadre d'un partenariat formalisé visant à atteindre des objectifs d'amélioration spécifiques et préétablis.

Plus d'informations

RESSOURCES

RESSOURCES DE L'OMSA

Enseignement vétérinaire et pour paraprofessionnels vétérinaires

MOTS-CLÉS

#enseignement, #lignes directrices, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #organisme statutaire vétérinaire, #para-professionnel vétérinaire, #Programme de jumelage de l'OMSA pour l'enseignement vétérinaire, #recommandation, #renforcement des capacités, #ressources humaines vétérinaires, #Services vétérinaires.

Guide pour les projets de jumelage entre les Organismes statutaires vétérinaires
PVS
Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires
Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires
Guide pour les projets de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire
Cursus de formation initiale vétérinaire
Lignes directrices de l'OIE